

**Solutions
système**
pour votre toit
en pente



01	INTRODUCTION	4
	Aperçu des marques BMI	4
	Préface	6
02	TUILES TERRE CUITE	7
	Nos Modèles & Avantages	8
	Topas 13V	10
	Granat 13V	13
	Rubin 13V	16
	Turmalin	19
	Opal Castello	22
03	TUILES BÉTON	25
	Nos Modèles	26
	Avantages	28
	Tegalit Aerlox	30
	Frankfurter	33
	Montero granulée	36
	Harzer BIG	38
	Harzer F* (toiture 7°)	41
	Double Romane	44
	Plein Ciel	46
04	COMPOSANTS DE TOITURE	49
	Composants de système universel	50
	Construction sous-toiture	52
05	ISOLATION	55
	Clima Comfort	56
	Accessoires	57
06	SOLAR	59
	PV Premium	60
	PV Indax	61
07	GÉNÉRAL	63
	Tarifs transports	64
	Tarifs transports - Isolation toiture inclinée	65
	Zones de transport départ plate-forme Cudrefin	66
	Zones de transport départ plateforme	
	Hombrechtikon	67
	Caractéristique techniques - Répartition du toit	68
	Conditions générales de vente et de livraison	69
	Conseillers régionaux	76
	Directives - Pose de palettes sur le toit	77

Table des matières

LISTE DE PRIX COMPLÈTE 2026
Toitures en pentes
valable dès le 01.03.2026

Des composants nombreux, cinq marques, trois lettres: BMI

UN VÉRITABLE COÉQUIPIER POUR TOUT CE QUI TOUCHE AU TOIT

Le groupe BMI existe depuis 2017 – mais nos marques ont une histoire qui remonte à 175 ans. Principal fabricant de systèmes d'étanchéité pour toitures en pente et toitures-terrasses, BMI offre à la fois protection, sécurité et tranquillité d'esprit aux planificateurs, couvreurs et propriétaires. Nos experts compétents apportent leur soutien avec des conseils et des aides à la planification ainsi que leur savoir-faire technique et des informations sur les produits, pour les projets de construction résidentiels et industriels.

Artisanat et haute technologie font partie de notre culture d'entreprise au même titre que la réflexion orientée sur les solutions. Chacun de nos produits est optimisé en termes de performance et perfectionné pour des usages spécifiques. Cette focalisation professionnelle permet des solutions de système qui combinent une qualité maximale à une excellente sécurité sur le long terme.

Vous découvrirez aux pages suivantes ce que nous avons à vous proposer et avec quels produits innovants et prestations de conseil performantes nous vous aidons pour vos toitures dans chaque phase du projet.



Les marques technologiques du groupe BMI en Suisse

BRAAS BRAAS est la marque leader des systèmes de toiture complets pour toitures en pentes. L'offre comprend des tuiles en béton et en terre cuite, des solutions d'isolation, des systèmes solaires, ainsi que des composants de systèmes.

icopal La marque icopal est le spécialiste hautement professionnel d'imperméabilisation sophistiquée des toits plats à base de bitume.

VEDAG VEDAG a plus de 175 ans. Découvrez l'une des plus vieilles et dans le même temps l'une des principales marques de membranes d'étanchéité en bitume polymère et de produits de protection des bâtiments, ainsi que bitumes spéciaux.

WOLFIN WOLFIN est un pionnier de l'industrie en terme de qualité – et depuis 1962, une marque leader en matière d'étanchéité pour toitures plates en matière synthétique haut de gamme.

KLÖBER Accessoires universels pour toits en pente et toits plats d'une qualité éprouvée : Telle est la vision de Klöber depuis plus de 60 ans. Nos systèmes modulaires offrent de multiples possibilités d'utilisation et s'intègrent harmonieusement dans le paysage existant.



Ensemble, organisons **de beaux projets** de toitures

Les toits sont bien plus qu'une simple protection contre le vent et les intempéries. Et en Suisse, de nombreuses surfaces de toitures sont encore inutilisées. Avec vous, nous voulons faire en sorte que ces potentiels soient identifiés, optimisés et mieux utilisés.

Il y a tellement de potentiel dans le toit. Commençons maintenant!

Car les toits - et donc les métiers de la toiture - peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. Que ce soit avec des toits actifs qui réduisent les températures intérieures des bâtiments qu'avec des toits extrêmement robustes qui résistent aux fortes pluies et à la grêle ainsi qu'avec des aménagements de toitures, qui créent de nouveaux espaces dans les habitations. Tout cela améliore la qualité de l'habitat et la qualité de vie. Pour les générations futures également.

BRAAS est un choix sûr et judicieux si vous accordez de l'importance à la qualité, à l'esthétique, au service et à l'assistance. Avec BRAAS, vous construisez des toits à l'épreuve du temps, où tout est bien pensé.

Nous nous réjouissons de trouver des réponses et des solutions convaincantes pour chacun de vos projets - tout en étant un partenaire innovant et inspirant. Créons ensemble de nouvelles constructions à l'horizon qui soient des constructions d'avenir, marquantes et durables.



Tuile terre cuite

Tuile terre cuite

Nos modèles.

BRAAS TOPAS 13 V



Rouge Naturel



Brun Foncé
Mat (Engobé)



Gris basalte
Mat (Engobé)
*Délai de livraison
sur demande*



Anthracite
Mat (Engobé)



Graphite
Mat (Engobé)

BRAAS GRANAT 13 V



Rouge Naturel



Anthracite
Mat (Engobé)
*Délai de livraison sur
demande*

BRAAS RUBIN 13 V



Rouge Naturel
*Délai de livraison
sur demande*



Brun Foncé*
Mat (Engobé)
*Délai de livraison
sur demande*

BRAAS TURMALIN



Rouge Naturel
*Délai de livraison
sur demande*



Anthracite*
Mat (Engobé)

BRAAS OPAL CASTELLO



Rouge Naturel



Flammé
Mat (Engobé)
*Délai de livraison
sur demande*



Brun Foncé
Mat (Engobé)
*Délai de livraison
sur demande*



Rouge Naturel



Flammé
Mat (Engobé)
*Délai de livraison
sur demande*



Brun Foncé
Mat (Engobé)

Important: l'impression ne peut rendre qu'imparfaitement l'effet réel des couleurs.

*) Les tuiles teintées dans la masse sont entièrement teintées dans la masse en brun manganèse, ce qui leur confère une grande stabilité de couleur. Les arêtes de coupe se remarquent à peine, ce qui confère au toit un aspect encore plus élégant.



Diversité. Qualité. Tradition.

Vos avantages.



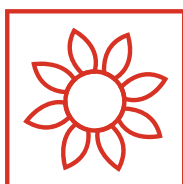
ESTHÉTIQUE ET TRADITION INTEMPORELLES

Pour la production moderne de tuiles en terre cuite, nous utilisons les matières premières: des argiles et des limons en différentes proportions, qui se composent de minerais d'argile rares (p. ex. Illite, kaolinite) et de quartz. Les carrières d'argile, auxquelles nous devons nos précieuses matières premières, sont remises en culture à grands frais après leur exploitation et rendues à la nature. Les tuiles sont un produit de qualité qui doit souvent remplir sa fonction pendant de nombreuses décennies dans des conditions environnementales difficiles.



LONGÉVITÉ ET RÉSISTANCE AUX INTEMPÉRIES

Afin d'offrir une protection fiable même dans des conditions météorologiques extrêmes, BRAAS soumet ses tuiles à des tests rigoureux dans sa propre soufflerie. Qu'il s'agisse de simulations de tempêtes, de changements rapides de gel et de dégel, de températures élevées, de grêle ou de neige, nos tests vont bien au-delà des normes nationales et internationales. Nous garantissons ainsi à nos clients une robustesse et une longévité exceptionnelles, capables de résister aux intempéries les plus rudes.



DIVERSITÉ DES COULEURS ET DES SURFACES DE HAUTE QUALITÉ

Nos tuiles sont disponibles en différentes surfaces visuelles, chacune d'entre elles confère au produit un caractère individuel et unique.

- **Rouge naturel:** authentique, originel, couleur de cuisson naturelle de l'argile.
- **Mat:** discret, mais individuel. Non émaillé, mais engobé.

Pour tous les produits, nous avons les composants du système dans notre assortiment.



30 ANS DE GARANTIE SUR LA VALEUR À NEUF GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DE RÉSISTANCE AU GEL

Comme pour nos tuiles en béton, nous accordons également pour nos tuiles en terre cuite, la garantie valeur à neuf de 30 ans et donc une sécurité absolue lors de l'achat:

30 ans de garantie sur les matériaux sans déduction d'une valeur vénale ou d'une durée d'utilisation ainsi que **10 ans de garantie de résistance au gel**. BRAAS veille à ce que chaque tuile soit de la plus haute qualité. Les produits défectueux sont remplacés sans condition. En cas de dégâts dus au gel, la prestation de la garantie couvre même la main d'œuvre.

Tuile Jura coulissante



Mat (Rouge Naturel/Engobé)					EMB
Rouge Naturel	Brun Foncé	Gris basalte ^{3) 4)}	Anthracite (Teinté dans la masse)	Graphite (Engobé)	Pces / EMB

Topas 13V

Prix/m²*	CHF	28,83	30,73	30,73	30,73	30,73	6 (240)
Prix/1000 Pièces	CHF	2235,00	2382,00	2382,00	2382,00	2382,00	
Besoin env./m²*	Pièces	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	
Poids env./Pièces	kg	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en terre cuite sont produites à partir de matières premières naturelles. Liés à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Ils correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

La coloration brune est obtenus avec du manganèse.

Les rayures causées par l'emballage, le chargement ou le transport ne sont pas pertinents.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Brun Foncé Anthracite (Teinté dans la masse) Gris basalte Graphite	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier



FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT HO Y.C. CROCHET DE FAÎTE (Besoin: env. 3 pces/m')	14,25	14,75	1
ABOUT DE FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT Y. C. CROCHET DE FAÎTE	38,50	39,70	1
ABOUT DE FAÎTIÈRE À RABAT Y.C. CROCHET DE FAÎTE	47,85	50,55	1
ABOUT D'ARÊTIER Y.C. CROCHET DE FAÎTE²⁾	43,40	44,60	1
FAÎTIÈRE DE COMPENSATION DOUBLE	15,90	16,40	1
CABOCHON À EMBOÎTEMENT¹⁾	126,05	129,05	1
FERMETURE SOUS-FAÎTIÈRE TERRE CUITE¹⁾	8,10	9,10	1



1) Pas disponible en Brun Foncé Teinté Masse

2) Pas disponible en Basalte.

3) Tuile de rive/faîtière disponible uniquement en version (DE).

4) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

		Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
		Rouge Naturel	Brun Foncé Anthracite (Teinté dans la masse) Gris basalte Graphite	
		CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB
Faîtage/Arêtier				
	FIGAROLL PLUS Closoir souple ventilée pour faîtage et arêtier Largeur variable rouleau 280–320 mm	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau		5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE HO + N	Rouge, Anthracite Brun	1,10	50
Rive				
	TUILE DE RIVE, gauche/droite (Besoin: env. 2,8 pces/m')	18,95	19,60	1 (48)
	TUILE DE RIVE CH, gauche/droite ²⁾ (Besoin: env. 2,8 pces/m')	19,55	20,20	1
	TUILE DE BORD (Besoin: 2,8 pces/m')	5,80	6,05	1
Compensation de la largeur du pont				
	DEMI-TUILE NORMALE	5,70	5,85	1 (180)
Ventilation				
	TUILE CHATIERE	25,10	26,30	1
Appentis				
	TUILE APPENTIS UNIVERSEL Y.C. CROCHET DE FAÎTE ¹⁾ (Besoin: 3 pces/m')	23,00	24,55	1 (120)
	ABOUT D'APPENTIS DE DE DÉPART UNIVERSEL, droite ¹⁾ Y.C. CROCHET DE FAÎTE APPENTIS ²⁾	33,35	35,55	1
	ABOUT D'APPENTIS DE FIN UNIVERSEL, gauche ¹⁾	33,35	35,55	1
	CROCHET DE FAÎTE APPENTI	Rouge, Anthracite Brun	1,55	10

1) Pas disponible en Brun Foncé Teinté Masse.

2) Gris basalte disponible uniquement en version (DE).

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Brun Foncé Anthracite (Teinté dans la masse) Gris basalte Graphite	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Fixation/Sécurité

	TUILE PARE-NEIGE , Aluminium	Rouge, Brun, Anthracite	65,50	1
	SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Brun, Anthracite	11,50	1/10
	SUPPORT ALPINE POUR TUYAU 1 POUCE , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Brun, Anthracite	16,60	1/10
	STOP NEIGE TOPAS 13V	Rouge, Brun, Anthracite	1,40	100/Carton

Aération

	TUILE DE VENTILATION¹⁾ DN 125 (Tuyau de raccordement, réduction DN 125/100, chablon, anneau de raccordement DN 125, raccord tuyau flexible DN 125 compris)	222,00 fermé	1
	TUILE SOLAIRE/TERRE CUITE¹⁾ < 70 mm, évidement pour câble	98,00	1

Éclairage

	TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl	32,40	1/10
---	---------------------------	-------	-------	------

Fixation

	CROCHET INTÉRIEUR DZ 1 PLUS-N	Métal précieux	1,10	250/Carton
	CROCHET EN FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE	Métal précieux	1,40	25/Paquet
	SUPPORT DE MODULE COMPLET	Rouge, Brun, Anthracite Brut	48,00 38,00	1

1) Pas disponible en Brun Foncé Teinté Masse

Tuile pétrin coulissante



Mat (Rouge Naturel/ Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite ¹⁾	Pces/EMB

Granat 13V

Prix/m²*	CHF	29,41	31,33	6 (240)
Prix/1000 Pièces	CHF	2262,00	2410,00	
Besoin env./m²*	Pièces	13,0	13,0	
Poids env./Pièces	kg	3,7	3,7	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en terre cuite sont produites à partir de matières premières naturelles. Liés à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Ils correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

La coloration brune est obtenus avec du manganèse.

Les rayures causées par l'emballage, le chargement ou le transport ne sont pas pertinents.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier



FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT INCL. CROCHET DE FAÎTE
(Besoin: env. 3 pces/m')

14,25	14,75	1 (150)
-------	-------	------------



ABOUT DE FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT INCL. CROCHET DE FAÎTE

38,50	39,70	1
-------	-------	---



ABOUT D'ARÊTIER INCL. CROCHET DE FAÎTE

43,40	44,60	1
-------	-------	---



FAÎTIÈRE DE COMPENSATION DOUBLE

15,90	16,40	1
-------	-------	---



CABOCHON À EMBOÎTEMENT

126,05	129,05	1
--------	--------	---



FERMETURE SOUS-FAÎTIÈRE TERRE CUITE

8,10	9,10	1
------	------	---



FIGAROLL PLUS
Closier souple ventilée pour faîtage et arêtier
Largeur variable rouleau 280–320 mm

Rouleau 5 m: Rouge, Anthracite	72,20/Rouleau	5/Carton 90/Palette
---	---------------	------------------------

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

	Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
	Rouge Naturel	Anthracite	
	CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB
Faîtage/Arêtier			
 CROCHET DE FAÎTE HO + N	Rouge, Anthracite Brun	1,10	0
Rive			
 TUILE DE RIVE, gauche/droite (Besoin: env. 2,8 pces/m')	18,95	19,60	1 (48)
 TUILE DE BORD (Besoin: 2,8 pces/m')	5,80	6,05	1 (96)
Compensation de la largeur du pont			
 DEMI-TUILE NORMALE	5,70	5,85	1 (120)
Ventilation			
 TUILE CHATIÈRE	25,10	26,30	1 (96)
Appentis			
 TUILE APPENTI UNIVERSEL INCL. CROCHET DE FAÎTE (Besoin: 3 pces/m')	23,00	24,55	1
 ABOUT D'APPENTIS DE DÉPART UNIVERSEL INCL. CROCHET DE FAÎTE	33,35	35,55	1
 ABOUT D'APPENTIS DE FIN UNIVERSEL, gauche	33,35	35,55	1
 CROCHET DE FAÎTE APPENTI	Rouge, Noir	1,55	50
Fixation/Sécurité			
 TUILE PARE-NEIGE, Aluminium	Rouge, Anthracite	72,50	1
 SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite	11,50	1/10
 SUPPORT ALPINE POUR TUYAU 1 POUCE, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite	16,60	1/10
 STOP NEIGE UNIVERSEL	Rouge, Noir	1,25	100

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Aération



TUILE DE VENTILATION

DN 125 (Tuyau de raccordement, réduction DN 125/100, chablon, anneau de raccordement DN 125, raccord tuyau flexible DN 125 compris)

222,0
fermé

1



TUILE SOLAIRE TERRE CUIE

< 70 mm, évidement pour câble

176,90

1

Fixation



CROCHET INTÉRIEUR DZ 1 PLUS-N

Métal
précieux

1,10

250/Carton



CROCHET DE FIXATION POUR ARRÊTE ET NOUE

Métal
précieux

1,40

25/Paquet



SUPPORT DE MODULE COMPLET

Rouge, Anthracite
Brut

48,00
38,00

1

Tuile flamande coulissante



Rubin 13V				
Prix/m²*		CHF	28,83	30,73
Prix/1000 Pièces		CHF	2 344,00	2 498,00
Besoin env./m²*		Pièces	12,3	12,3
Poids env./Pièces		kg	3,3	3,3

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/sections des lattes

Les tuiles en terre cuite sont produites à partir de matières premières naturelles. Liés à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Ils correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

La coloration brune est obtenus avec du manganèse.

Les rayures causées par l'emballage, le chargement ou le transport ne sont pas pertinents.

Accessoires

	Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
	Rouge Naturel	Brun Foncé (Teintée dans la masse)	
	CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB
Faîtage/Arêtier			
FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE Y.C. CROCHET DE FAÎTE (Besoin: env 3 pces/m')	14,25	14,75	1
ABOUT DE FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT Y.C. CROCHET DE FAÎTE	38,50	39,70	1
ABOUT D'ARÊTIER INCL. CROCHET DE FAÎTE	43,40	44,60	1
FAÎTIÈRE DE COMPENSATION DOUBLE	15,90	16,40	1
CABOCHON À EMBOÎTEMENT	126,05	129,05	1
FERMETURE SOUS-FAÎTIÈRE TERRE CUITE	8,10	9,10	1
TUILE SOUS-FAÎTIÈRE (Besoin: 4,5 pces/m par côté du toit)	11,50	11,75	6

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

		Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
		Rouge Naturel	Brun Foncé (Teintée dans la masse)	
		CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB
Faîtage/Arêtier				
	DEMI-TUILE SOUS-FAÎTIÈRE POUR FAÎTAGE ENTIÈREMENT EN CÉRAMIQUE Compensation de la largeur de l'arête pour les tuiles de faîtage, uniquement en combinaison avec la demi-tuile de surface (largeur de couverture: 143 mm).	13,25	15,70	
	TUILE SOUS-FAÎTIÈRE DE RIVE, gauche/droite	25,75	26,70	1
	TUILE DE BORD SOUS-FAÎTIÈRE	16,70	17,25	1
	FIGAROLL PLUS Closier souple ventilée pour faîtage et arêtier Largeur variable 280–320 mm	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau		5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE HO + N	Rouge, Anthracite Brun	1,10	50
Rive				
	TUILE DE RIVE, gauche/droite (Besoin: env. 2,8 pces/m')	21,05	21,70	1 (48)
	TUILE DE BORD (Besoin: 2,8 pces/m')	14,30	14,75	1 (120)
Compensation de la largeur du pont				
	DEMI-TUILE NORMALE (env. 143 mm)	5,70	5,85	1 (120)
Ventilation				
	TUILE CHATIÈRE	28,40	29,20	1
Appentis				
	TUILE APPENTIS UNIVERSEL Y.C. CROCHET DE FAÎTE¹⁾ (Besoin: 3 pces/m')	23,00	24,55	1 (120)
	ABOUT D'APPENTIS DE DÉPART UNIVERSEL, droite AVEC CROCHET DE FAÎTE¹⁾	33,35	35,55	1
	ABOUT D'APPENTIS DE FIN UNIVERSEL, gauche¹⁾	33,35	35,55	1

1) Pas disponible en Brun Foncé (Teinté Masse).

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Brun Foncé (Teintée dans la masse)	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Fixation/Sécurité

	TUILE PARE-NEIGE , Aluminium	Rouge, Brun	79,40	1
	SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Brun	11,50	1/10
	SUPPORT ALPIN POUR TUYAU 1 POUCE , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Brun Brut	16,60	1/10
	STOP NEIGE UNIVERSEL	Rouge, Brun	1,25	100/Carton

Aération

	TUILE DE VENTILATION DN 125 (Tuyau de raccordement, réduction DN 125/100, chablon, anneau de raccordement DN 125, raccord tuyau flexible DN 125 compris)	232,50 fermé	1
	TUILE SOLAIRE/TERRE CUITE < 70 mm, évidement pour câble	176,90	1

Fixation

	CROCHET INTÉRIEUR DZ 1 PLUS-N	Métal précieux	1,10	250/Carton
	CROCHET DE FIXATION POUR ARRÊTE ET NOUE	Métal précieux	1,40	25/Paquet
	SUPPORT DE MODULE COMPLET	Rouge, Brun Brut	48,00 38,00	1

Tuile lisse coulissante



Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel ¹⁾	Anthracite (Teintée dans la masse)	Pces/EMB

Turmalin

Prix/m²*	CHF	42,57	43,67	5 (210)
Prix/1000 Pièces	CHF	3 870,00	3 970,00	
Besoin env./m²*	Pièces	11,0	11,0	
Poids env./Pièces	kg	4,5	4,5	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en terre cuite sont produites à partir de matières premières naturelles. Liés à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Ils correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Les tuiles en terre cuite rouge naturel se distinguent en outre par un jeu de couleurs vivant.

La coloration brune est obtenue avec du manganèse.

Les rayures causées par l'emballage, le chargement ou le transport ne sont pas pertinentes.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite (Teintée dans la masse)	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier



FAÎTIÈRE LINÉAIRE Y.C. CROCHET DE FAÎTE
(Besoin: env. 3 pces/m')

13,85 15,25 1 (80)



ABOUT DE FAÎTIÈRE DE DÉBUT Y.C. CROCHET DE FAÎTE

40,00 41,15 1



ABOUT DE FAÎTIÈRE DE DÉBUT À RABAT Y.C. CROCHET DE FAÎTE

40,00 41,15 1



ABOUT DE FAÎTIÈRE DE FIN

39,05 41,15 1



ABOUT DE FAÎTIÈRE DE FIN À RABAT

39,05 40,20 1



CABOCHON²⁾

132,70 133,95 1



FIGAROLL PLUS
5m/28–32 cm
Closier souple métallique pour faîtage et arêtier

Rouleau 5 m:
Rouge, Anthracite
72,20/Rouleau 5/Carton
90/Palette



CROCHET DE FAÎTE HO + N

Rouge, Anthracite Brun 1,10 50

1) Délai de livraison sur demande.

2) Pas disponible en teinté masse.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite (Teintée dans la masse)	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Rive



TUILE DE RIVE, gauche/droite

(Besoin en pose croisé 1,4 pces/m en joints continue 2,8 pces/m)

17,85

20,35

1
(64 droite)
(64 gauche)



DEMI-TUILE DE RIVE, gauche/droite

(Besoin en pose croisé 1,4 pces/m en joints continue 2,8 pces/m)

17,85

20,35

1
(96 droite)
(112 gauche)



TUILE DE BORD

(Besoin en pose croisé 1,4 pces/m en joints continue 2,8 pces/m)

6,80

7,30

1



DEMI-TUILE DE BORD

(Besoin en pose croisé 1,4 pces/m en joints continue 2,8 pces/m)

14,10

15,55

1

Compensation de la largeur du pont



DEMI-TUILE NORMALE

4,85

6,20

1

Ventilation



TUILE CHATIERE

24,80

27,50

1

Appentis



TUILE APPENTIS 90°

(Besoin: env. 4,2 pces/7 m²)

58,00

59,25

1



DEMI-TUILE APPENTIS 90°

58,00

59,25

1



TUILE APPENTIS À RABAT 90° gauche/droite DEMI-TUILE APPENTIS À RABAT 90° gauche/droite

75,75

77,20

1



TUILE APPENTI DE BORD 90°

71,45

72,60

1

Fixation/Sécurité



TUILE PARE-NEIGE, Aluminium

Rouge,
Anthracite

72,50

1



SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)

Rouge,
Anthracite

11,50

1/10



SUPPORT ALPINE POUR TUYAU 1 POUCE, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)

Rouge,
Anthracite
Brut

16,60

1/10



STOP NEIGE UNIVERSAL BRAAS

Rouge, Noir

1,25

200/Carton

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Anthracite (Teintée dans la masse)	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Aération



TUILE DE VENTILATION

DN 125 (Tuyau de raccordement, réduction DN 125/100, chablon, anneau de raccordement DN 125, raccord tuyau flexible DN 125 compris)

230,95
fermé

1



TUILE SOLAIRE / TERRE CUITE

< 70 mm, évidement pour câble

176,90

1

Fixation



CROCHET INTÉRIEUR DZ 5 PLUS-N

Métal
précieux

1,10

250/Carton



CROCHET DE FIXATION POUR ARRÊTE ET NOUE

Métal
précieux

1,40

25/Paquet



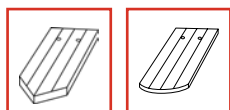
SUPPORT DE MODULE COMPLET

Rouge, Anthracite
Brut

48,00
38,00

1

Tuile plate cannelée pointue et ronde



Mat (Rouge Naturel/Engobé)			EMB
Rouge Naturel	Flammé ¹⁾³⁾	Brun Foncé ³⁾	Pces / EMB

Opal Castello

Format 18/38, pointue et ronde, cannelée, épaisseur env. 15 mm

Prix/m²*	CHF	51,88	55,59	55,59	12 (360)
Prix/1000 Pièces	CHF	1 526,00	1 635,00	1 635,00	
Besoin env./m²* (exemple 33,7–38,3)	Pièces	34	34	34	
Poids env./Pièces	kg	2,1	2,1	2,1	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en terre cuite sont produites à partir de matières premières naturelles. Liés à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Ils correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

La coloration brune est obtenus avec du manganèse.

Les rayures causées par l'emballage, le chargement ou le transport ne sont pas pertinents.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Flammé Brun Foncé	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier


FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT HO Y.C. CROCHET DE FAÎTE
 (Besoin: env. 3 pces/m')

14,25 14,75 1

**ABOUT DE FAÎTIÈRE À EMBOÎTEMENT Y.C. CROCHET DE FAÎTE**

38,50 39,70 1

**ABOUT D'ARÊTIER Y.C. CROCHET DE FAÎTE²⁾**

43,40 44,60 1

**FAÎTIÈRE DE COMPENSATION DOUBLE**

15,90 16,40 1

**CABOCHON À EMBOÎTEMENT**

126,05 129,05 1

**FERMETURE SOUS-FAÎTIÈRE TERRE CUITE²⁾**

8,10 9,10 1

1) Coupe ronde sur demande.

2) Disponible en Rouge Naturel et Brun Foncé.

3) Pour Castello Pointue, délai de livraison sur demande.

Accessoires

Mat (Rouge Naturel/Engobé)		EMB
Rouge Naturel	Flammé Brun Foncé	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier

**DOUBLIS DE HAUT**
(Besoin : 5,6 pces / m')

1,75

1,80

1
(360)**FIGAROLL PLUS S**Closor souple ventilée pour faîtage et arêtier
Largeur variable rouleau 280–320 mm**Rouleau 5 m:**
Rouge, Brun,
Anthracite 72,20/Rouleau5/Carton
90/Palette**CROCHET DE FAÎTE HO + N**Rouge,
Anthracite Brun

1,10

50

Compensation de la largeur du pont

**TUILE 3/4**

1,55

1,80

1
(288)

Gouttière

**DOUBLIS DE BAS**
(Besoin: 5,6 pces / m')

1,75

1,80

1
(288)

Fixation/Sécurité

**STOP NEIGE BIBER**Rouge,
Anthracite Brun

1,80

100

Tuile Béton

Tuile Béton.

Nos modèles.

BRAAS TEGALIT AERLOX



Brun Noisette
Délai de livraison sur demande



Gris Ardoise



Granit

BRAAS FRANKFURTER



Rouge Brique



Brun Foncé



Gris Ardoise



Granit

BRAAS MONTERO



Rubis
Délai de livraison sur demande



Terra
Délai de livraison sur demande



Granit

Important: l'impression ne peut rendre qu'imparfaitement l'effet réel des couleurs.

BRAAS HARZERBIG



Rouge classique
*Délai de livraison
sur demande*



Granit
*Délai de livraison
sur demande*



Rouge Brique
*Délai de livraison
sur demande*

BRAAS HARZER F+



Rouge classique



Granit

BRAAS DOUBLE ROMANE



Gris Ardoise



Rouge Vieilli

BRAAS PLEIN CIEL



Silvacane Littora
*Délai de livraison
sur demande*



30 ans de garantie sur la valeur à neuf vous donnent une sécurité absolue.

Pendant cette période, nous remplaçons gratuitement départ usine toutes les tuiles Braas dont il est prouvé qu'elles ne répondent pas aux normes de qualité requises.



Garantie supplémentaire de 30 ans sur la résistance au gel.

Si vos tuiles devaient être endommagées par le gel, nous prenons en charge les coûts des travaux nécessaires de réparation à hauteur du coût de revient du couvreur.

Braas Tuile Béton.

Simple.

Plus d'avantages.



Longévité



Sans entretien
Haute technologie
surfaces



Haute protection
contre la grêle



Haute résistance
aux tempêtes, à la
pluie et à la neige



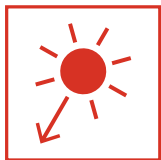
+25%
Plus de
résistance

Extrême
résistance



**Système
toiture 7°**

La solution de
tuiles la plus plate
pour toit incliné



De l'électricité
sur le toit



Tout de A à Z
un seul fournisseur



Grand diversité
des modèles



Haute
insonorisation



Bon pour
l'environnement



**Garantie
Braas
de 30 ans**

30 ans garantie
valeur à neuf

DURABILITÉ

Certains matériaux de couverture perdent de leur résistance au fil des ans. Parfois, ils sont si massifs qu'ils doivent être remplacés au bout d'un certain temps. La résistance des tuiles, en revanche, augmente sur une très longue période. Le processus de durcissement final n'est achevé qu'au bout de 50 ans. Cela assure une durée de vie particulièrement longue aux tuiles BRAAS et garantit une protection maximale contre la neige, les charges de glace et la grêle.

A ce propos, l'idée que les tuiles sont « trop lourdes » est une erreur très répandue ! Le poids du matériau de couverture ne joue qu'un rôle secondaire dans le dimensionnement de la construction du toit. Les paramètres pour les charges de vent et de neige sont plus importants. En cas de tempête, le poids relativement plus élevé des tuiles est un avantage du point de vue de la construction.



HAUTE PROTECTION CONTRE LA GRÊLE

Les fortes tempêtes de grêle de ces dernières années l'ont clairement montré - il n'y a pratiquement pas eu de dégâts sur les toitures Braas. Pas étonnant - car les tuiles en béton Braas sont particulièrement dures et résistantes contre la grêle. Le béton hautement compacté fait littéralement «rebondir» les grêlons.

Un autre avantage des tuiles en béton Braas est qu'en cas de problème, elles peuvent être remplacées facilement et sans problème. Les autres matériaux de couverture doivent souvent être entièrement remplacés en cas de dommages. De plus, après de fortes intempéries, les entreprises spécialisées sont fortement sollicitées, de sorte que les délais d'attente pour la réparation du toit peuvent être très longs.



HAUTE RÉSISTANCE AUX TEMPÊTES, À LA PLUIE ET RÉSISTANCE À LA NEIGE

Haute résistance de nos produits, même dans des conditions extrêmes, BRAAS soumet ses tuiles à des tests approfondis dans sa propre soufflerie. Qu'il s'agisse de simulations de tempêtes, de changements rapides de gel et de dégel, de chaleur, de grêle ou de neige : nos exigences vont bien au-delà des normes nationales et internationales.

Les résultats des tests le prouvent : Les tuiles BRAAS à haute densité garantissent une sécurité maximale en cas d'intempéries.



HAUTE PROTECTION CONTRE LE BRUIT

Les nuisances sonores liées à l'environnement ne cessent d'augmenter. Cela peut avoir des conséquences dangereuses pour la santé des personnes. Grâce à leur matériau moderne et à leur couverture parfaitement ajustée avec une faible proportion de joints, les tuiles en béton Braas sont moins perméables au bruit que d'autres matériaux de toiture et protègent donc particulièrement bien contre le bruit extérieur.

Les habitations sous les toits sont souvent exposées à des nuisances sonores extérieures élevées dues à la pluie, à la grêle, etc. Sous un toit Braas, on est à l'abri de ces nuisances. Par rapport à une couverture métallique, les tuiles en béton ont même une capacité d'isolation acoustique supérieure de 7 décibels. Certaines personnes ressentent cela subjectivement comme une réduction de moitié de la pression acoustique.

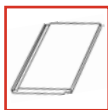
**Garantie
Braas
de 30 ans**

30 ANS DE GARANTIE SUR LA VALEUR À NEUF

Braas a toujours posé des jalons inégalés en matière de qualité des produits et vous offre, en tant que fabricant de matériaux de couverture 30 ans «garantie valeur à neuf» et donc une sécurité absolue à l'achat: 30 ans de garantie sur les matériaux sans déduction de d'une valeur actuelle ou d'une durée d'utilisation ainsi que 30 ans de garantie de résistance au gel.

Braas veille à ce que chaque tuile soit de la plus haute qualité. Les tuiles défectueuses sont remplacées sans condition. En cas de dégâts dus au gel, la prestation de la garantie couvre même la main-d'œuvre.

Tuile béton



Protegon Mat			EMB
Brun Noisette ¹⁾	Gris Ardoise	Granit	Pces / EMB

Tegalit Aerlox

Prix/m²*	CHF	30,70	30,70	30,70	35 (140)
Prix/1000 Pièces	CHF	3 070,00	3 070,00	3 070,00	
Besoin env./m²	Pces	10,0	10,0	10,0	
Poids env./Pièces	kg	4,6	4,6	4,6	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Accessoires

Protegon Mat	EMB
Brun Noisette Gris Ardoise Granit	
CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier

	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE ANGULAIRE Y.C. VIS Couverture pour le faîte et l'arête. Vis de faîtage incluse pour une fixation sûre (besoin: env. 2,2 pièces/m).	14,20	25
	ABOUT DE FAÎTIÈRE DE DÉBUT/-DE FIN Y.C. VIS About de départ et fin de faîtage en combinaison avec des tuiles faîtières. Inclus vis de faîtage pour une fixation sûre (besoin: env. 1 pièce / début / fin).	46,60	1
	ABOUT D'ARÊTIER Y.C. VIS About d'arêtier en combinaison avec des tuiles faîtières. Vis de faîtage incluse pour une fixation sûre.	46,60	1
	TEGALIT CABOCHON - 3 VOIES Transition entre le faîte et l'arête, en combinaison avec des tuiles faîtières, pour une pente de toit entre 10° et 45°.	181,50	1
	CABOCHON PYRAMIDALE ¹⁾ Finition du toit en pavillon. Condition: surfaces de couverture inclinées du même côté, pour des pentes de toit comprises entre 10° et 45°. Matériau: terre cuite.	365,30	1
	METALROLL Rouleau de couverture et de ventilation de haute qualité pour faîtage et arêtier avec CrepTec® pour faciliter la mise en forme sur les tuiles en béton. Section d'aération d'environ 150 cm²/m. Largeur du rouleau: 260–320 mm	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 93,50/Rouleau	72/Palette 4/Carton

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

		Protegon Mat	EMB
		Brun Noisette Gris Ardoise Granit	
		CHF/Pces	Pces/EMB
Rives			
	TUILE DE RIVE, gauche/droite Découpe de 110 mm. Couverture de la rive pour une hauteur de construction de 90 mm (besoin: env. 1,5 pces/m en couverture de pansement).	15,90	17
	DEMI-TUILE DE RIVE, gauche/droite Découpe de 110 mm. Couverture de la rive pour une hauteur de construction de 90 mm (besoin: env. 1,5 pces/m en couverture de pansement).	15,40	17
	TUILE DE BORD, gauche/droite Finition sur la rive, les éléments de construction montants, les capteurs thermiques et les fenêtres de toit (besoin: env. 3 pces/m).	14,20	28
	DEMI-TUILE DE BORD, gauche/droite Finition sur la rive, les éléments de construction montants, les capteurs thermiques et les fenêtres de toit (besoin: env. 3 pces/m).	14,70	32
Compensation de la largeur du pont			
	DEMI-TUILE NORMALE Pour la couverture en raccord, la compensation de la largeur de couverture et la raccord à la noue et à l'arête (largeur de couverture: 150 mm).	5,10	32
Aération			
	TUILE CHATIERE Section d'aération: env. 21 cm²/pce (besoin: selon exigence).	27,30	16
Appenti			
	TUILE APPENTIS Finition d'appentis (Besoin: 3,3 pce/m')	31,20	12
	DEMI-TUILE APPENTIS ¹⁾ Demi-fermeture pour appenti (besoin: selon la demande).	30,90	12
	ABOUT D'APPENTIS, gauche/droite Transition entre la tuile d'appentis et la tuile de rive. (Besoin: 1 pièce / transition appentis - rive).	47,20	6

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

	Protegon Mat	EMB
	Brun Noisette Gris Ardoise Granit	
	CHF/Pces	Pces/EMB
Fixation/Securité		
	TUILE PARE-NEIGE demi , Aluminium Pour recevoir le support de grille d'arrêt de neige, le support de rondins et le support alpin (largeur de couverture 150 mm).	Anthracite, Gris Ardoise, Granite 37,35 10
	SUPPORT ALPIN , Aluminium En combinaison avec des tubes alpins. (Besoin supplémentaire: 1 tuile pare-neige).	Anthracite, Gris Ardoise, Brun Noisette 16,60 10
	TAQUET D'ASSEMBLAGE POUR GRILLE PARE-NEIGE (20 x 20 mm) (Besoin: 2 pièces par raccord).	Anthracite, Gris Ardoise, Brun 2,20 50/Sachet
	TUBE ALPIN , 1.940 x 32 mm (Besoin supplémentaire: pannes à neige et supports alpins).	Anthracite, Brun 34,00 4
	COLLIER DE SERRAGE À RESSORT POUR TUBES ALPINS Collier de serrage à ressort avec mécanisme de déverrouillage pour la fixation d'une de tube alpin (besoin: 2 pièces par ligne de tubes alpins).	Anthracite 4,10 1
	STOP NEIGE 38 cm A accrocher dans la tuile.	Brun 1,80 100/Carton 1.000 Pces

Aération

	DUROVENT PREMIUM GÂÎNE AERO-SANITAIRE Solution adaptée au matériau de couverture, beau et fonctionnel pour le raccord de conduites de ventilation. DN 125 (tuyau, réduction DN 125/110, Chablon de passage, joint de raccordement DN 125 et un flexible. Raccords de tuyau DN 125 sont inclus).	159,90 fermé	1
	DUROVENT PREMIUM VENTILATION DN 160 ¹⁾ Solution esthétique et fonctionnelle pour le passage de conduits de ventilation ascendants. Conduits de ventilation avec de faibles pertes de pression. Dimension indicative du tube: DN 160 (un tuyau de raccordement, un gabarit et une bague de raccordement plus sont compris dans la livraison).	453,00	1
	DUROVENT PREMIUM SORTIE SOLAIRE ¹⁾ Solution adaptée aux matériaux pour le passage de câbles solaires jusqu'à 70 mm de diamètre.	89,10	1

Fixation

	CROCHET INTÉRIEUR DS 3 PLUS-N Protection contre le vent pour Tegalit	Métal précieux 700,00/1.000 pces	250/Carton
	CROCHET DE FIXATION POUR ARÊT ET NOUE Pour une fixation simple et rapide des tuiles coupées à la corniche. tuiles en béton à l'arête et à la noue (besoin: 1 pièce / tuile en béton).	Métal précieux 1,4/pces	25/Carton
	SUPPORT DE MODULE COMPLET demi Comme système de fixation pour le montage sur toiture d'installations photovoltaïques et de capteurs thermiques. Avec tuile de sécurité et matériel de fixation. Largeur de couverture 150 mm (besoin: selon les exigences).	Anthracite Gris Ardoise, Brun Noisette Brut 49,45 38,00	1

1) Délai de livraison sur demande.

Tuile béton



Protegon Mat				EMB
Rouge Brique	Brun Foncé	Gris Ardoise	Granit	Pces/EMB

Frankfurter Protegon

Prix/m²*	CHF	26,83	26,83	26,83	26,83	40 (160)
Prix/1000 Pièces	CHF	2683,00	2683,00	2683,00	2683,00	
Besoin env./m²	Pces	10,0	10,0	10,0	10,0	
Poids env./Pièces	kg	4,5	4,5	4,5	4,5	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/ distance entre les lattes

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Accessoires

Protegon Mat	EMB
Rouge Brique Brun Foncé Gris Ardoise Granit	
CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier

	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte (Besoin: env. 2,5 pces/m')	12,70	1/32
	FAÎTIÈRE INITIALE ET TERMINALE y.c. crochet de faîte	23,60	1/2
	ABOUT D'ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte	57,55	1/125
	CABOCHON	95,50	1/14
	FIGAROLL PLUS 5 m/28-32cm Closier souple métallique pour faîtage et arêtier	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau	5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE	Rouge, Anthracite Brun 1,10	1/10

Accessoires

	Protegon Mat	EMB
	Rouge Brique Brun Foncé Gris Ardoise Granit	
	CHF/Pces	Pces/EMB
Rive		
	TUILE DE RIVE, gauche/droite Décrochement 110 mm. (Besoin: env. 3 St./m')	15,40 1/15
	TUILE DE BORD, gauche (Besoin: env. 3 pces / m')	4,20 1/35
Compensation de la largeur du pont		
	DEMI-TUILE NORMALE	3,20 1/40
Ventilation		
	TUILE CHATIÈRE	30,00 1/12
Appentis		
	TUILE APPENTIS (Besoin: 3,3 pce/m').	34,10 1/20
	DEMI-TUILE APPENTIS	33,65 1/10
	ABOUT D'APPENTIS, gauche/droite	43,95 1/6
Fixation/Sécurité		
	SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige).	Rouge, Brun, Anthracite, Gris Ardoise 11,50 1/10
	SUPPORT ALPIN POUR TUYAU, 1 pouce, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige).	Rouge, Brun, Anthracite, Gris Ardoise Brut 16,60 1/10
	STOP NEIGE 24 cm	Rouge, Brun, Noir 1,35 100/Carton
Aération		
	DUROVENT PREMIUM SORTIE SOLAIRE Diamètre 70 mm	132,00 1
	DUROVENT KIT PVC, Raccord pour DN125 et DN110 y.c. tuile de base, sortie de ventilation, capot, tuyau de rac., set de raccordement, raccord tuyau DN125 flex.	Rouge, Brun, Granit, Gris Ardoise 102,20 1

Accessoires

Accessoires

	Protegon Mat	EMB	
	Rouge Brique Brun Foncé Gris Ardoise Granit		
	CHF/Pces	Pces/EMB	



Éclairage

TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl	30,35	1
--------------------	-------	-------	---



Fixation

CROCHET INTÉRIEUR EURO PLUS dépendant de la tuile	Métal précieux	1,10	250/Carton
CROCHET DE FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE (Besoin: 1 pce/tuile normale).	Métal précieux	1,40	25/Carton
SUPPORT DE MODULE COMPL. y.c. tuile de base	Rouge, Brun, Granit, Gris Ardoise Brut	48,00 38,00	1

Tuile béton



Granulée			EMB
Rubis ¹⁾	Terra ¹⁾	Granit	Pces/EMB

Montero granulée

Prix/m²*	CHF	27,60	27,60	27,60	40 (240)
Prix/1000 Pièces	CHF	2 759,00	2 759,00	2 759,00	
Besoin env./m²	Pces	10,0	10,0	10,0	
Poids env./Pièces	kg	4,4	4,4	4,4	

*Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Accessoires

Granulée	EMB
Rubis Terra Granit	
CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier

	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte (Besoin: env. 2,5 pces/m')	12,70	1
	FAÎTIÈRE INITIALE ET TERMINALE y.c. crochet de faîte	22,65	1
	ABOUT D'ARÊTIER y.c. crochet de faîte	56,95	1
	CABOCHON	93,75	1
	FIGAROLL PLUS 5 m/28–32 cm Closier souple métallique pour faîtage et arêtier	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau	5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE	Rouge, Anthracite Brun 1,10	50

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

	Granulée	EMB
	Rubis Terra Granit	
	CHF/Pces	Pces/EMB
Rive		
	TUILE DE RIVES, gauche/droite¹⁾ Décrochement 110 mm. (Besoin: env. 3 pces/m')	14,80
		1
Compensation de la largeur du pont		
	DEMI-TUILE NORMALE	3,05
		1/168
Ventilation		
	TUILE CHATIÈRE	28,15
		1/11
Fixation/Sécurité		
	STOP-NEIGE 38 cm	Rouge, Brun, Noir
		1,85
		100
Éclairage		
	TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl
		30,35
		1

1) Délai de livraison sur demande.

Tuile béton



QUALITÉ-STAR

Avec une couche de micro-mortier anti-salissures pour une toiture durablement propre.

SURFACE NOVO

Revêtement haute technologie avec une résistance élevée aux UV.

Classic (Novo) Mat	Star Mat	EMB
Rouge classique ¹⁾	Granit ¹⁾	Rouge Brique ¹⁾
		Pces / EMB

Harzer BIG

Prix/m²*	CHF	23,26	23,26	23,26	40 (160)
Prix/1000 Pièces	CHF	3 101,00	3 101,00	3 101,00	
Besoin env./m²	Pces	7,5	7,5	7,5	
Poids env./Pièces	kg	5,3	5,3	5,3	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Accessoires

Classic (Novo) Mat	Star Mat	EMB
Rouge classique Granit	Rouge Brique	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage / Arêtier

	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte (Besoin: env. 2,5 pces/m')	12,70	12,70	1/32
	FAÎTIÈRE INITIALE ET TERMINALE y.c. crochet de faîte	23,60	23,60	1/2
	ABOUT D'ARÊTIER y.c. crochet de faîte	57,55	57,55	1/25
	CABOCHON	98,50	95,50	1/14
	FIGAROLL PLUS 5 m/28–32cm Closier souple métallique pour faîtage et arêtier	Rouleau 5 m: Rouge, Anthracite 72,20/Rouleau		5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE	Rouge, Anthracite Brun 1,10		1/10

Rive

	TUILE DE RIVE, gauche/droite Décrochement 110 mm. (Besoin: env. 2,6 pces/m')	15,10	15,10	1/14
	TUILE DE BORD, gauche (Besoin: env. 2,6 pces/m')	4,35	4,35	1/40

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

Accessoires

	Classic (Novo) Mat	Star Mat	EMB
	Rouge classique Granit	Rouge Brique	
	CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Compensation de la largeur du pont

	DEMI-TUILE NORMALE	3,40	3,40	1/40
---	--------------------	------	------	------

Ventilation

	TUILE CHATIÈRE	29,55	29,55	1/12
---	----------------	-------	-------	------

Appentis

	TUILE APPENTIS (Besoin: 3 pces/m²)	34,65	34,65	1/8
	DEMI-TUILE APPENTIS	34,35	34,35	1/8
	ABOUT D'APPENTIS, gauche/droite	42,65	42,65	1/6

Fixation/Sécurité

	TUILE PARE-NEIGE demi, Aluminium	Rouge, Anthracite	44,30	1
	SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite	11,50	1
	SUPPORT ALPIN POUR TUYAU 1 POUCE, Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite Brut	16,60	1
	STOP NEIGE 38 cm	Rouge, Anthracite	1,85	100/Carton

Aération

	DUROVENT PREMIUM SORTIE SOLAIRE Diamètre 70 mm	132,00	132,00	1
	DUROVENT KIT PVC, Raccord pour DN 120 et DN 110 y.c. tuile de base, sortie de ventilation, capot, tuyau de rac., set de raccordement, raccord tuyau DN125 flex.	Rouge, Granit	102,20	1

Éclairage

	TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl	30,35	1
---	--------------------	-------	-------	---

Accessoires

Classic (Novo) Mat	Star Mat	EMB
Rouge classique Granit	Rouge Brique	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Fixation



CROCHET INTÉRIEUR EURO PLUS

Métal précieux

1,10

250/Carton



CROCHET DE FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE (Besoin: 1 pce/tuile normale)

Métal précieux

1,40

25/Carton



SUPPORT DE MDULE COMPL., demi

Rouge, Anthracite
Brut

48,00
38,00

1

Tuile béton



SURFACE NOVO

Revêtement haute technologie avec une résistance élevée aux UV.

Classic (Novo) Mat		EMB
Rouge classique	Granit	Pces/EMB

Harzer F⁺ (7 degrés)

Prix/m ² *	CHF	25,42	25,42	40 (160)
Prix/1000 Pièces	CHF	3100,00	3100,00	
Besoin env./m ²	Pces	8,2	8,2	
Poids env./Pièces	kg	5,4	5,4	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Accessoires

Classic (Novo) Mat	EMB
Rouge classique Granit	
CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier



FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte
(Besoin: env. 2,5 pces/m')

12,70

1/32



FAÎTIÈRE INITIALE ET TERMINALE, y.c. crochet de faîte

23,60

1/2



ABOUT D'ARÊTIER, y.c. crochet de faîte

57,55

1/25



CABOCHON

95,50

1/14



CROCHET DE FAÎTE

Rouge, Anthracite Brun

1,10

50



SUPPORT DE FAÎTE

Zingué

2,95

10/Sachet



ROULEAU MÉTALLIQUE

5 m/260–320 mm
Closioir souple métallique ventilé de qualité supérieure pour faîtage et arêtier

Rouleau 5 m:

Rouge, Anthracite Brun

93,50

1
4/Carton
72/pal.

La toiture 7 degrés est un système de toiture complète, composée de la couverture et de la sous-construction.
Le système comprend obligatoirement:

Couverture

- Tuiles Harzer F⁺

Sous-construction

- Divoroll Colle de raccordement

Obligatoire selon instructions d'installation BMI:

- Divoroll Premium WU
- Divoroll Bande d'étanchéité et/ou masse d'étanchéité Divoroll
- Ou emballage des contre-lattes avec bandeau Divoroll Premium WU

Note pour les poseurs et prescripteurs: Avec notre système de toiture innovant, nous nous dirigeons en dehors des règles générales de la construction, les instructions d'installation sont donc primordiales. Il est important de le souligner dans la planification et les offres.

Accessoires

	Classic (Novo) Mat	EMB
	Rouge classique Granit	
	CHF/Pces	Pces/EMB
Rive		
	TUILE DE RIVE F⁺, gauche/droite Décrochement 120 mm. (Besoin env.: 2,7 pces/m')	25,45 1/14
Compensation de la largeur du pont		
	DEMI-TUILE NORMALE F⁺	5,70 1/40
Égout		
	TUILE CHATÈRE F⁺	35,35 1/32
	GRILLE D'ÉGOUT , 1 m Protection contre l'incursion des animaux. Par exemple pour noue, gouttière ou appenti	Anthracite 2,45/Pces 1 25/emb
Appentis		
	TUILE APPENTIS F⁺ (Besoin: 3 pces/m').	34,65 1/8
	DEMI-TUILE APPENTIS F⁺	34,35 1/8
	ABOUT D'APPENTIS F⁺, gauche/droite	42,65 1/6
Fixation/Sécurité		
	TUILE ARRÊT-NEIGE F⁺	11,70 1/15
	TUILE PARE-NEIGE DEMI F⁺ , Aluminium	Rouge, Anthracite 54,60 1/10
	SUPPORT POUR RONDIN EN BOIS , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite 11,50 1/10
	SUPPORT ALPIN POUR TUYAU 1 POUCE , Aluminium (Besoin suppl.: 1 tuile pare-neige)	Rouge, Anthracite, Brut 16,60 1/10
Aération		
	DUROVENT PREMIUM GÂÎNE AERO-SANITAIRE F⁺ Solution adaptée au matériau de couverture, beau et fonctionnel pour le raccord de conduites de ventilation. DN 110 (tuyau, réduction DN 110, Chablon de passage, joint de raccordement DN 125 et un flexible. Raccords de tuyau DN 110 sont inclus).	163,00 (fermé) 1
	DUROVENT PREMIUM TUILE SOLAIRE F⁺ Diamètre 70 mm	109,00 1

Accessoires

Accessoires

	Classic (Novo) Mat <i>Rouge classique</i> <i>Granit</i> CHF/Pces	EMB Pces/EMB
Fixation		
	CROCHET DE FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE (Besoin: 1 pce/tuile normale)	Métal précieux 1,40 50/Carton
	SUPPORT DE MODULE COMPL. Y.C. TUILE DE BASE DEMI F⁺	Rouge, Anthracite Brut 48,00 38,00 1
Raccordement mur/cheminée		
	WAKAFLEX 5 m, Largeur 280 mm	Rouge, Anthracite 120,00 1/4/Carton
Sous-toiture Divoroll Premium WU		
	DIVOROLL PREMIUM WU La solution étanche à l'eau pour une sous-toiture perméable à la diffusion de vapeur. Poids: env. 350 g/m². Rouleau: env. 30 m×1,5 m = 45 m² /	Vert Foncé 7,50/m² 20/Palette
	WITEC SOLVENT env. 1 litre/100 m	1 litre: 36,05/Bidon 5 litre¹⁾: 112,80/Bidon 1
	DIVOROLL BANDE D'ÉTANCHÉITÉ , Rouleau env. 30 m×50 mm Pour contre-lattes en feutre hyper-absorbant	Blanc 42,55/Rouleau 10/Carton
	DIVOROLL PREMIUM WU BANDE DE COUVERTURE Pour une étanchéité fiable des contre-lattes et d'autre détails. Rouleau: 50 m×0,3 m.	Vert Foncé 261,70 1
	DIVOROLL PREMIUM WU ANGLE PRÉFORMÉ Pour une exécution rapide et fiable d'angles sortants pour les sous-toitures étanches à l'eau.	Vert Foncé 28,25/Sachet 2/Sachet
	DIVOROLL PREMIUM WU ANGLE SORTANT Pour un accordement au niveau des cheminées et d'autre remontée.	Vert Foncé 11,55 4/Sachet 40/Carton
	DIVOROLL PREMIUM WU MANCHON DE PASSAGE Pour une exécution sans problème de traversées de toit. 75mm×120mm	Noir 54,50 10/Carton
	DIVOROLL MASSE D'ÉTANCHÉITÉ Protection contre les perforations sous les contre-lattes. Besoin d'environ 1 pièce/50 m	Noir 45,75/Pces 1
	BANDE DE MOUSSE , 1 m Dimension: 1000×30×60 mm	Noir 4,65/Pces 50/Carton
	BANDES WOLFIN IB Membrane résistante au UV pour les zones d'avant-toits. Ouvert à la diffusion. Epaisseur 1.5 mm / Largeur 350 mm / Longueur 15 m	Noir 13,10/m
	BANDES WOLFIN IB Membrane résistante au UV pour les zones d'avant-toits. Ouvert à la diffusion. Epaisseur 1.5 mm / Largeur 550 mm / Longueur 15 m	Noir 20,15/m
	TEROSON AD 914 Colle de contact pour Eléments de construction ouvrants.	202,90 1

1) Délai de livraison sur demande.

Tuile béton



Couleur normale	Couleur spéciale	EMB
Gris Ardoise	Rouge Vieilli	Pièce / EMB

Double Romane

Prix/m²*	CHF	25,47	26,88	40 (160)
Prix/1000 Pièces	CHF	2 547,00	2 688,00	
env. Besoin/m²	Pces	10,0	10,0	
env. Poids/Pièces	kg	4,4	4,4	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Prix de zone selon le transport stock Cudrefin.

Accessoires

Couleur normale	Couleur spéciale	EMB
Gris Ardoise	Rouge Vieille	
CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB

Faîtage/Arêtier

	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE 42 y.c. crochet de faite (Besoin: env 2,7 pces/m')	10,00	10,35	1
	ABOUT DE FAÎTIÈRE DE DÉBUT y.c. crochet de faite fixation obligatoire de tuile faitière avec vis	22,45	23,30	1
	ABOUT DE FAÎTIÈRE DE FIN y.c. crochet de faite fixation obligatoire de tuile faitière avec vis	21,50	22,40	1
	ABOUT D'ARÊTIER y.c. crochet de faite	33,30	34,65	1
	RENCONTRE 3 VOIES	71,65	74,85	1
	FIGAROLL PLUS 5 m/28-32 cm Closier souple métallique pour faitage et arêtier	Rouleau 5 m: Rouge, Anthracite	72.20/Rouleau	5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE	Rouge, Anthracite Brun	1,10	50

Accessoires

Accessoires		Couleur normale	Couleur spéciale	EMB
		Gris Ardoise	Rouge Vieille	
		CHF/Pces	CHF/Pces	Pces/EMB
Rives				
	TUILE DE RIVES UNIVERSELE, gauche/droite (Besoin: env 3 pces/m')	11,45	11,90	1
	DEMI-TUILE NORMALE	3,05	3,15	1
Ventilation				
	TUILE CHATÈRE	22,85	23,90	1
Fixation/Sécurité				
	STOP NEIGE 24 cm	Rouge, Noir	1,35	100
Aération				
	DUROVENT KIT, 125 mm DUROVENT KIT, 150 mm Sortie de ventilation DN 125, Capot, Tuyau de raccordement DN 125	Rouge, Gris Ardoise Rouge, Gris Ardoise	94,35 107,15	1
Éclairage				
	TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl	30,35	1
Fixation				
	CROCHET INTÉRIEUR EURO PLUS	Métal précieux	1,10	250/Carton
	CROCHET DE FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE	Métal précieux	1,40	25/Carton

Tuile béton



		Couleur normale	EMB
		Silvacane Littoral ¹⁾	Pces / EMB
Plein Ciel			
Prix/m²*	CHF	25,42	160
Prix/1000 Pièces	CHF	2542,00	
Besoin env./m²	Pces	10,0	
Poids env./Pièces	kg	4,4	

* Dépendant de l'altitude du bâtiment/distance entre les lattes (pureau)

Les tuiles en béton sont produites à partir de matières premières naturelles. Liées à la production, des variations de couleur et de structure de surface dans une fourchette étroite sont donc tout à fait normales aux habitudes et aux lots de livraison. Elles correspondent à la norme de produit. Des changements de couleur peuvent se produire par vieillissement et exposition à la lumière au fil du temps.

Prix de zone selon le transport stock Cudrefin.

Accessoires

		Couleur normale	EMB
		Silvacane Littoral	
		CHF/Pces	Pces/EMB
Faîtage/Arêtier			
	FAÎTIÈRE-ARÊTIÈRE y.c. crochet de faîte (Besoin: env. 2,7 pces/m').	11,20	1
	ABOUT DE FAÎTIÈRE DE DÉBUT y.c. crochet de faîte fixation obligatoire de tuile faîtière avec vis	22,45	1
	ABOUT DE FAÎTIÈRE DE FIN y.c. crochet de faîte fixation obligatoire de tuile faîtière avec vis	21,50	1
	ABOUT D'ARÊTIER y.c. crochet de faîte	33,30	1
	FIGAROLL PLUS 5 m/28–32 cm Closier souple métallique pour faîtage et arêtier	Rouleau 5 m: Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau	5/Carton 90/Palette
	CROCHET DE FAÎTE	Rouge, Anthracite Brun 1,10	50

1) Délai de livraison sur demande.

Accessoires

		Couleur normale	EMB
		Silvacane Littoral	
		CHF/Pces	Pces/EMB
Rive			
	TUILE DE RIVE UNIVERSELLE, gauche/droite (Besoin: env. 3 pces/m')	12,90	1/15
	DEMI-TUILE NORMALE	3.05	1
Ventilation			
	TUILE CHATÈRE	23,05	1
Fixation/Sécurité			
	STOP NEIGE 24 cm	Rouge, Brun	1,35 100/Carton
Aération			
	DUROVENT KIT 125 mm DUROVENT KIT 150 mm Sortie de ventilation DN 125, Capot, Tuyau de raccordement	Silvacane Littoral Silvacane Littoral	94,35 107,15 1
Éclairage			
	TUILE EN PLEXIGLAS	Acryl	33,20 1

Composants de système

Couleurs	EMB
CHF/Unité	Pces/EMB

Faîtage



METALLROLL

Closoir souple métallique ventilé pour faîtage et arêtier.
Largeur rouleau: 260–320 mm. Section de ventilation env. 110 cm²/m.

Rouleau 5 m:

Rouge, Brun, Anthracite 93,50/Rouleau

4/Carton
72/Palette



FIGAROLL PLUS

Closoir souple ventilé pour faîtage et arêtier.
Largeur rouleau: 280–320 mm. Section de ventilation env. 150 cm²/m.

Rouleau 5 m:

Rouge, Brun, Anthracite 72,20/Rouleau

5/Carton
90/Palette



CLOSOIR DE FAÎTAGE À ONDE VENTILÉE, 1 m
système de ventilation optimal pour les tuiles profilées,
section de ventilation env. 380 cm²/m.

Rouge, Brun, Anthracite

11,85/Pce

10/EMB



SUPPORT DE FAÎTE, 50 mm

zingué

2,95/Pce

10/Sachet

Égout



GRILLE D'ÉLÉMENT AÉRO, 1 m

Anthracite

4,05/Pce

30/Carton



GRILLE D'ÉGOUT, 1 m

Protection contre l'incursion des animaux.
Par exemple pour noue, gouttière ou appenti.

Anthracite

2,45/Pce

25/EMB

Système de sécurité



SYSTÈME DE CROCHET DE SÉCURITÉ 3R

Rouge, Brun, Anthracite,
Cuivre, zingué

81,00/Pce

1/Carton

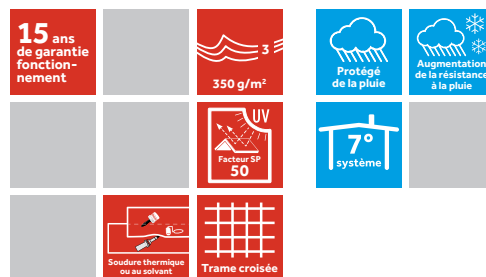


		Couleurs	CHF/Unité	EMB Pces/EMB
	arête et noue			
	BANDE DE MOUSSE , 1 m autocollant Dimension: 1000×30×60 mm	Noir	4,65/Pce	50/Carton
	CROCHET DE FIXATION POUR ARÊTE ET NOUE	Métal précieux	1,40/Pce	25/Paquet
	Raccordement mur/cheminée			
	WAKAFLEX 5 m, Largeur 280 mm Bande de raccordement pour l'abergement de cheminée et mur	Rouge, Anthracite	120,00/Rouleau	1/4 Carton
	Fixation			
	MÈCHE POUR TERRE CUITE		8,75/Pce	1
	Engobe			
	ENGOBE , (250 ml)	Brun Foncé, Anthracite	24,10/Bidon	1 Bidon

Sous-couverture

pour une sollicitation exceptionnelle
SD ≤ 0,3 m

BRAAS



Divoroll Premium WU

DIVOROLL PREMIUM WU UDB-A, USB-A

La solution étanche à l'eau pour une sous-toiture perméable à la diffusion de vapeur. Poids: env. 350 g/m²
1,5 mètres de largeur: env. 30 m x 1,50 m = 45 m²

Vert foncé

7,50/m²

20/Palette



DIVOROLL PREMIUM WU PRÉFORMÉ

Pour une exécution rapide et fiable d'angles sortants pour les sous-toitures étanches à l'eau

Vert foncé

56,50/Sachet

2/Sachet



DIVOROLL PREMIUM WU ANGLE SORTANT

Pour un accordement au niveau des cheminées et d'autres remontées

Vert foncé

11,55/Pce

4/Sachet
40/Carton



DIVOROLL PREMIUM WU MANCHON DE PASSAGE

Pour une exécution sans problème de traversées de toit 75 mm x 120 mm

Noir

54,50/Pce

10/Carton



DIVOROLL MASSE D'ÉTANCHÉITÉ

Protection contre les perforations sous les contre-lattes. Besoin d'environ 1 pièce/50 m

Noir

45,75/Pces

1



WITEC SOLVENT DE SOUDAGE

Env. 1 litre/100 m

1 litre:
5 litre²⁾:

36,05/Bidon
112,80/Bidon

1



PINCEAU AVEC BOUTEILLE

PE 500 ml

19,75/Pce

1



BANDES WOLFIN IB

Membrane résistante au UV pour les zones d'avant-toits. Ouvert à la diffusion. Épaisseur 1.5 mm / Largeur 350 mm / Longueur 15 m

Noir

13,10/m



BANDES WOLFIN IB

Membrane résistante au UV pour les zones d'avant-toits. Ouvert à la diffusion. Épaisseur 1.5 mm / Largeur 550 mm / Longueur 15 m

Noir

20,15/m



TEROSON AD 914

Colle de contact pour Eléments de construction ouvrants.

202,90

1



PLAQUES DE TÔLE COLAMINÉE WOLFIN¹⁾

Tôle d'acier de haute qualité, galvanisée sendzimir (275 g/m²), épaisseur 0,6 mm, avec film Wolfin contrecollé. La face inférieure des tôles composées Wolfin est en outre pourvue d'une couche de protection colorée, laquée au four. Largeur 1.000 mm / longueur 2 m

Noir

53,80/m²

50

ROULEAUX DE TÔLE COLAMINÉE WOLFIN

Largeur 1.000 mm / Longueur 30 m

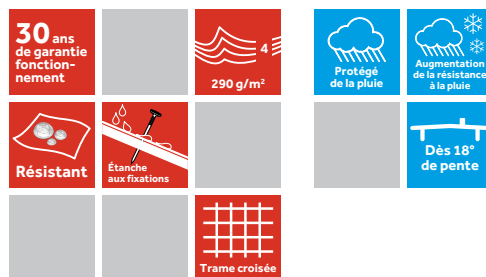
Noir

53,80/m²

4

1) Pour les commandes de moins d'une palette complète nous vous facturons des frais supplémentaires (Palette/Handling) de CHF 35,-/commande.

2) Délai de livraison sur demande.

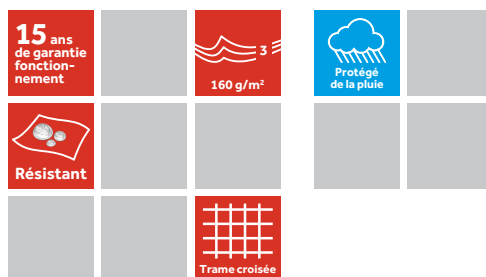


Film de sous-toiture ouvert à la diffusion $SD \leq 0,15m$

DIVOROLL DUO COMFORT

4 couches fonctionnelles pour une excellente protection contre la pénétration de l'humidité. Le nouveau SealPro est extrêmement robuste et protège la surface du lé contre l'abrasion et les dommages. Rouleau: environ 40 m x 1,50 m = 60 m².

Couleurs/Matériau	CHF/Unité	Pces/EMB
Vert	8,94/m²	20/Palette



Film de sous-toiture ouvert à la diffusion $SD \leq 0,03m$

DIVOROLL UNIVERSAL PLUS 2S

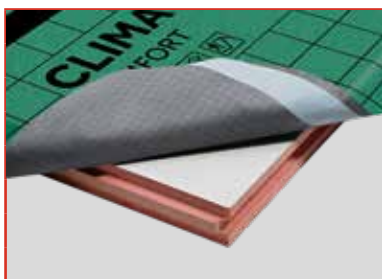
L'écran de sous-toiture hautement résistant à la déchirure et ouvert à la diffusion avec treillis PP intégré pour stabilité supplémentaire. Poids: env. 160 g/m². Rouleau: 50 m x 1,50 m = 75 m².

Couleurs/Matériau	CHF/Unité	Pces/EMB
Vert	2,90/m²	20/Palette

		Couleurs/Matériau	CHF/Unité	Pces/EMB
	Sous-toiture			
	DIVOROLL BANDE D'ÉTANCHÉITÉ , Rouleau env. 30 m x 50 mm Pour contre-lattes, en feutre hyper-absorbant	Blanc	42,55/Pces	10/Carton
	DIVOROOF TAQUET D'ÉTANCHÉITÉ , Rouleau env. 3 mm x 60 mm x 30 m Taquet d'étanchéité en bande continue pour contre-latte	Gris	22,65/Rouleau	10/Carton
	DIVOROLL COLLE DE RACCORDEMENT 310 ml/1 cartouche/20 m	Noir	28,90/Cartouche	12/Carton
	DIVOTAPE+ , Rouleau 25 m x 60 mm Bande autocollante une face	Blanc	36,95/Rouleau	10/Carton
	FLEXIROLL ALU , Rouleau 5 m x 90 mm Bande de raccordement avec dilatation	Gris	38,10/Rouleau	6/Carton
	DIVOROLL MANCHON SOLAIRE DN 42-55	Noir	29,60/2 Pces	2
	DIVOROLL MANCHON SOLAIRE DN 50-70 Deux manchettes d'étanchéité solaires pour le passage de conduites solaires et pour un collage professionnel et étanche à l'air.	Noir	34,80/2 Pces	2
	DIVOROLL MANCHON SOLAIRE POUR CÂBLE Manchette d'étanchéité pour câbles solaires pour le passage de câbles solaires et pour le collage professionnel et étanche à l'air.		26,55/Pces	1
	DIVOROLL MASSE D'ÉTANCHÉITÉ Protection contre les perforations sous les contre-lattes. Besoin d'environ 1 pièce/50 m	Noir	45,75/Pces	1
	PERMO ADHÉSIF À HAUTE DIFFUSION , Rouleau 30 m x 60 mm Bande adhésive à haut pouvoir de diffusion pour les raccords divers sur tous types de sous-couvertures.		29,70/Rouleau	10/Carton

Isolation

Clima Comfort



		WLS 022					
Valeur nominale λ_D	W/mK	0,022					
Valeur SD		2,1–5,6 m					
Épaisseur	mm	60	80	100	120	140	160
Prix/m²	CHF	45,40	56,20	63,35	71,65	84,70	95,40
Dimensions		1200×2400 mm (extérieur), 1185×2385 mm (monté)					
Pces/paquet ¹⁾		5	3	3	2	2	2
Pces/palette		20	15	12	10	8	8
m²/palette (Conditionnement)		56,520	42,390	33,912	28,260	22,608	22,608

Panneaux isolant très efficace et diffusible à base de mousse rigide pour une isolation optimal de la toiture, idéal pour la rénovation ou construction neuve. La mise en œuvre se fait sur chevrons ce qui élimine les ponts thermiques et peut être posée sans supports. La composition de la couche de diffusion fournit un séchage rapide et efficace de la toiture et empêche ainsi la formation de moisissures.

Clima Comfort Pur¹⁾



		WLS 022				
Valeur nominale λ_D	W/mK	0,022				
Valeur SD		2,1–4,9 m				
Épaisseur	mm	60	80	100	120	140
Prix/m²	CHF	41,90	52,70	59,90	68,05	81,20
Dimensions		1200×2400 mm (extérieur), 1185×2385 mm (monté)				
Pces/paquet		5	3	3	2	2
Pces/palette		20	15	12	10	8
m²/palette (Conditionnement)		56,520	42,390	33,912	28,260	22,608

Elément d'isolation très efficace et diffusante en mousse rigide résolique pour une pose sur chevron sans support. Idéal pour la rénovation ou construction neuve. Recommandé avec écran de sous toiture pour resistance extraordinaire Divoroll Premium WU ou pour les toitures Braas 7°.

TABEAU DES VALEURS D'ISOLATION CLIMA COMFORT

Clima Comfort PUR Lambda 0,022 (W/mK)		Valeur-U en (W/m²K) en combinaison avec Clima Comfort et laine minérale lamda 0,035 W/mK Laine minérale en mm						
Épaisseur [mm]	Valeur-U [W/m²K]	40 mm	60 mm	80 mm	100 mm	120 mm	140 mm	160 mm
60	0,274	0,219	0,200	0,184	0,170	0,159	0,150	0,144
80	0,219	0,183	0,169	0,157	0,148	0,139	0,131	0,127
100	0,182	0,157	0,146	0,138	0,130	0,123	0,117	0,114
120	0,156	0,137	0,129	0,122	0,116	0,111	0,106	0,103
140	0,137	0,122	0,116	0,110	0,105	0,101	0,097	0,094
160	0,122	0,110	0,105	0,100	0,096	0,092	0,089	0,087

Clima Comfort PUR Lambda 0,022 (W/mK)		Valeur-U en (W/m²K) en combinaison avec Clima Comfort et laine minérale lamda 0,035 W/mK Laine minérale en mm						
Épaisseur [mm]	Valeur-U [W/m²K]	40 mm	60 mm	80 mm	100 mm	120 mm	140 mm	160 mm
60	0,274	0,231	0,214	0,200	0,188	0,177	0,168	0,163
80	0,219	0,191	0,179	0,169	0,161	0,153	0,146	0,142
100	0,182	0,163	0,154	0,147	0,140	0,134	0,129	0,126
120	0,156	0,142	0,135	0,129	0,124	0,119	0,115	0,113
140	0,137	0,125	0,120	0,116	0,112	0,108	0,104	0,102
160	0,122	0,113	0,109	0,105	0,101	0,098	0,095	0,094

Exemple de calcul: Valeur-U en (W/m²K) calculée avec (de l'intérieur vers l'extérieur): Résistance thermique intérieur (RSI) 0,13 m²/W; Lambris de bois 15 mm (plafond); Vide technique 30 mm; Isolation thermique en laine minérale entre chevrons (épaisseur et λ selon tableau); Couche d'air dormant (hauteur total des chevrons 160 mm); Espacement entre chevrons 650 mm; Pare-vapeur; Isolation sur chevron Clima Comfort (épaisseur selon tableau); Sous-toiture Divoroll Premium WU; Résistance thermique extérieur RSE 0,04 m²/W; Contre-lattage selon SIA 232/1; Lattage 30 / 50 mm; Tuiles Braas Frankfurter.

Remarque: Livrable en paquet complet uniquement.

1) Délai de livraison sur demande.

Membrane DivoDämm 2 2S



Dimensions	1,5 m × 50 m = 75 m ²
Unité d'emballage	20 rouleaux/palette (1500 m ²)
Prix/m²	CHF 2,99
Coefficient Sd	≥ 2 m

Pare-vapeur ouvert à la diffusion avec zone de collage double intégrée pour une utilisation en tant que freinage d'air et de vapeur sous l'isolant DivoDämm, par exemple sous forme de pose en boucle. Utilisation dépendante de la composition du toit. Egalement adapté pour Clima Comfort.

DivoFix



	Universal K
Unité d'emballage	cartouche (310 ml)
Prix/EMB	CHF 11,80

DivoFix Universal K: Masse adhésive pour le collage des membranes DivoDämm.

Permo TR Plus



Unité d'emballage	rouleau 25 m × 60 mm / 1/10/par carton
Prix/rouleau	CHF 29,70

Le ruban adhésif Permo TR plus peut être utilisé aussi bien pour le collage étanche à l'air de pare-vapeur que comme adhésif de systèmes de sous-toiture.

Photovoltaïque

Braas PV Premium et Premium Plus



Le système photovoltaïque Premium de Braas est un produit esthétiquement convaincant, allié à une technologie sophistiquée. Il est particulièrement esthétique et très efficace. Il a été récompensé par le «reddot design award».

Le système photovoltaïque Braas Premium est installé à la place de la couverture, ce qui permet d'obtenir un ensemble un aspect parfaitement rectiligne et harmonieux, qui répond aux exigences les plus élevées en matière de design et d'esthétique. Le système Braas Photovoltaik Premium n'est disponible que pour la tuile en béton «Braas Tegalit» et la tuile en terre cuite «Braas Turmalin»*.

Qu'il s'agisse de produire de l'électricité pour l'autoconsommation ou pour alimenter le réseau, ce système est totalement silencieux, sans émission et sans aucun polluant.

DONNÉES TECHNIQUES

	Premium-System Tegalit 90 WP	Premium Plus-System Turmalin 125 WP
Matériau	Module photovoltaïque monocristallin de haute qualité	
Puissance nominale	90 Wp (+/- 3 %)	125 Wp (+/- 3 %)
	Vous trouverez les données actuelles sur les performances des modules sur www.bmigroup.com/ch ou contactez votre interlocuteur BMI.	
Besoins	~1,7 pcs/m² ou env. 11,1 pcs/kWp	~1,5 pcs/m² ou env. 8 pcs/kWp
Largeur	1.800 mm bzw. 6 Braas Tegalit tuiles	1.800 mm bzw. 7,5 Braas Turmalin tuiles
Longueur	312–330 mm	350–380 mm
Poids	env. 12,26 kg / pcs.	env. 13,5 kg / pcs.
Pente du toit	22–69° Pente du toit ¹⁾	20–69° Pente du toit ¹⁾
Prix et données techniques	Vous trouverez de plus amples informations sur www.bmigroup.com/ch Nous établissons pour vous des offres actualisées au jour le jour, y compris les disponibilités et les délais de livraison. Notre centre de service à la clientèle se fera un plaisir de vous aider: info.ch@bmigroup.com	

¹⁾ Remarque: Pentes de toit plus faibles sur demande.

* REMARQUE BRAAS TEGALIT

En raison de l'écart minimum entre les lattes de Braas Tegalit, une autorisation spécifique à l'objet de la part du service technique d'application BMI est toujours nécessaire pour la pose du système Braas Photovoltaik Premium.

Braas PV InDax Plus



Le système Braas Photovoltaik InDaX® est conçu pour l'intégration parfaite de modules photovoltaïques cristallins de haute qualité dans les toits avec toutes les couvertures de toit courantes. Le système prend en charge la fonction de protection de la couverture du toit, offre un excellent esthétique et produit en outre de l'électricité écologique solaire. Toutes les exigences relatives à l'utilisation du système photovoltaïque Braas InDaX® en matière de protection contre l'incendie, la sécurité contre la pluie et la ventilation arrière.

Les modules performants de technologie cellulaire monocristalline présentent une tolérance de puissance positive. Outre les modules PV, le système se compose d'un kit de raccordement pré-équipé qui permet de réaliser les formes d'installation les plus diverses.

DONNÉES TECHNIQUES

Braas Photovoltaik InDaX® Plus-System	
Matériau	Module photovoltaïque monocristallin de haute qualité
Puissance nominale	430 Wp (-0/+5Wp)
	Vous trouverez les données actuelles sur les performances des modules sur www.bmigroup.com/ch ou contactez votre interlocuteur BMI.
Besoins	0,5 pcs/m² ou env. 2,33 pcs/kWp à 430W
Largeur	1.137 mm
Longueur	1.771 mm
Poids	env. 25,5 kg / pcs.
Pente du toit	20–65° ¹⁾
Raccord d'étanchéité	Aluminium anodisé, noir
Prix et données techniques	Vous trouverez de plus amples informations sur www.bmigroup.com/ch Nous établissons pour vous des offres actualisées au jour le jour, y compris les disponibilités et les délais de livraison. Notre centre de service à la clientèle se fera un plaisir de vous aider: info.ch@bmigroup.com

¹⁾ Remarque: Pentes de toit plus faibles sur demande.

Autres éléments du kit: Raccord d'étanchéité

Général

Tarifs transports

Tuiles

Prix par tonne	Dépôt marchand	Chantier/dépôt couvreur						
	0,01–2,9 to	0,01–2,9 to	3,0–4,9 to	5,0–6,9 to	7,0–9,9 to	10,0–15,9 to	16,0–19,9 to	dès 20,0 to
Spéciale max (10 km)	68,00/to min. 65,00/ max. 137,00	96,00/to min. 91,00/ max. 195,00	59,00/to	50,00/to	35,00/to	31,00/to	27,00/to	25,00/to
Zone 0	82,00/to min. 76,00/ max. 160,00	114,00/to min. 105,00/ max. 228,00	66,00/to	59,00/to	39,00/to	34,00/to	31,00/to	27,00/to
Zone 1	110,00/to min. 105,00/ max. 240,00	133,00/to min. 115,00/ max. 279,00	83,00/to	73,00/to	53,00/to	44,00/to	40,00/to	35,00/to
Zone 2	176,00/to min. 126,00/ max. 370,00	210,00/to min. 146,00/ max. 398,00	110,00/to	96,00/to	71,00/to	64,00/to	55,00/to	50,00/to
Zone 3	223,00/to min. 146,00/ max. 426,00	256,00/to min. 165,00/ max. 460,00	134,00/to	105,00/to	79,00/to	73,00/to	65,00/to	60,00/to
Zone 4	258,00/to min. 161,00/ max. 502,00	290,00/to min. 182,00/ max. 548,00	152,00/to	122,00/to	96,00/to	85,00/to	76,00/to	73,00/to
Zone 5	370,00/to min. 189,00/ max. 590,00	405,00/to min. 212,00/ max. 638,00	185,00/to	137,00/to	111,00/to	101,00/to	92,00/to	89,00/to

Déchargements

Déch. au sol à côté du camion	24,00/to – min. 105,00	19,00/to	16,00/to	13,00/to
Déch. sur le toit - grue normale (max. 13 m)	47,00/to – min. 228,00	41,00/to	34,00/to	24,00/to
Déch. sur le toit - grue moyenne (max. 18 m)	58,00/to – min. 285,00	52,00/to	44,00/to	35,00/to
Déch. sur le toit - grande grue (max. 24 m)	76,00/to – min. 348,00	65,00/to	56,00/to	48,00/to
Déch. sur le toit - grue jumbo (max. 30 m)	92,00/to – min. 455,00	80,00/to	72,00/to	60,00/to

Tonnage du camion

	Accès avec camion solo	Accès avec remorque
Camion sans grue	14 to	24 to
Camion + grue normale 13 m	10 to	20 to
Camion + grue moyenne 18 m	12 to	17 to
Camion + grande grue 24 m	10 to	14 to
Camion + grue jumbo 30 m	10 to	remorque pas possible

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON tuiles / isolation / PV Module

- Les frais de transport sont facturés séparément en fonction des zones de transport et sont des prix nets. La localité du chantier détermine l'appartenance à une zone et donc les frais de transport.
- Les prix ci-dessus sont valables pour des accès avec des ensembles (camion-remorque ou semi-remorque) de 40 to.
- Les chargements qui dépassent les capacités du véhicule engagé (selon la grue demandée et les accès) seront facturés comme livraison supplémentaire selon les tarifs ci-dessus.
- Les transbordements de la remorque au camion, ainsi que les livraisons dans des zones dont l'accès est limité en poids, longueur, largeur, hauteur, etc., font l'objet de supplément. (CHF 72,00 pour le transbordement / Vallée latérale: jusqu'à 10 to CHF 170,00, jusqu'à 20 to CHF 300,00).
- Il n'y a pas de livraison à heure précise pour les commandes jusqu'à 6,9 to. Si pour le même client, deux commandes peuvent être livrées le même jour au même endroit, le poids cumulé est facturé. Ceci dans le respect des points 2 à 4.
- Le temps de chargement et de déchargement est inclus dans le prix de base à raison de env. 5 minutes par palette. Le temps additionnel fait l'objet d'un supplément pour déchargement prolongé se montant à CHF 63,00/30 min. avec camion et à CHF 115,00/30 min. avec camion-grue.
- Les frais de préparation de commande pour les personnes venant chercher elles-mêmes leur marchandise sur la plateforme CH sont gratuits.

Tarifs transports

Isolation et PV Module

Prix par palette	Dépôt marchand	Chantier/dépôt couvreur							
	1–2 pal.	1 pal.	2 pal.	3–4 pal.	5–6 pal.	7–9 pal.	10–12 pal.	13–16 pal.	17–22 pal.
Zone S – pro Pal. max.	143,00 195,00	154,00	110,00	86,00 286,00	58,00	52,00 398,00	40,00 447,00	35,00 487,00	30,00
Zone 0 – pro Pal. max.	154,00 213,00	165,00	120,00	96,00 313,00	64,00	57,00 455,00	46,00 520,00	40,00 584,00	35,00
Zone 1 – pro Pal. max.	165,00 231,00	183,00	137,00	109,00 370,00	75,00 438,00	61,00 502,00	52,00 594,00	46,00 678,00	40,00
Zone 2 – pro Pal. max.	210,00 302,00	228,00	166,00	132,00 428,00	86,00	79,00 619,00	62,00 741,00	57,00 776,00	46,00
Zone 3 – pro Pal. max.	268,00 376,00	285,00	205,00	165,00 548,00	110,00	95,00 726,00	75,00 873,00	69,00 974,00	57,00
Zone 4 – pro Pal. max.	303,00 500,00	331,00	241,00	189,00 624,00	125,00	113,00 832,00	86,00	80,00 1 167,00	69,00
Zone 5 – pro Pal. (max. 250 km) max.	355,00 518,00	379,00	286,00	228,00 736,00	148,00	140,00 1 066,00	109,00	104,00 1 441,00	86,00

Déchargements

Déch. au sol à côté du camion	24,00/Pal. – min. 105,00	19,00/Pal.	16,00/Pal.	13,00/Pal.
Déch. sur le Pal.it – grue normale (max. 13 m)	47,00/Pal. – min. 228,00	41,00/Pal.	34,00/Pal.	24,00/Pal.
Déch. sur le Pal.it – grue moyenne (max. 18 m)	58,00/Pal. – min. 285,00	52,00/Pal.	44,00/Pal.	35,00/Pal.
Déch. sur le Pal.it – grande grue (max. 24 m)	76,00/Pal. – min. 348,00	65,00/Pal.	56,00/Pal.	48,00/Pal.
Déch. sur le Pal.it – grue jumbo (max. 30 m)	92,00/Pal. – min. 455,00	80,00/Pal.	72,00/Pal.	60,00/Pal.

Capacité du camion

	Accès avec camion solo	Accès avec remorque
Camion sans grue	12 pal.	22 pal.
Camion + grue normale 13 m	10 pal.	20 pal.
Camion + grue moyenne 18 m	10 pal.	20 pal.
Camion + grande grue 24 m	10 pal.	20 pal.
Camion + grue jumbo 30 m	8 pal.	18 pal.

8. En cas de livraison sur palette EURO nous vous facturons CHF 18,00/pce et créditons CHF 14,00/pce lorsqu'elles sont retournées en bon état. Lors de leur restitution, il convient de réclamer un bulletin de retour. Les retours effectués par la maison BRAAS sont facturés CHF 1,70/pce ou min. CHF 75,00. Il n'y a ni facturation, ni note de crédit et ni reprises des palettes perdues.
9. La reprise des marchandises se fait après accord avec le service des ventes. Seuls les produits en parfait état et les palettes non entamées sont repris. Les marchandises retournées font l'objet d'une déduction de 20 % sur le prix en vigueur au moment de la livraison. Si les produits sont enlevés par nos soins, les frais de transport seront facturés en sus.

10. En règle générale, la livraison s'effectue par unités d'emballage (UE) entières. Si des unités d'emballage entamées sont demandées et livrées, nous nous permettons de facturer un supplément par article/poste.
11. Pour le fractionnement des palettes, un supplément de CHF 15,00 par palette sera facturé.
12. Les autres conditions générales de vente (CVG) restent valables.

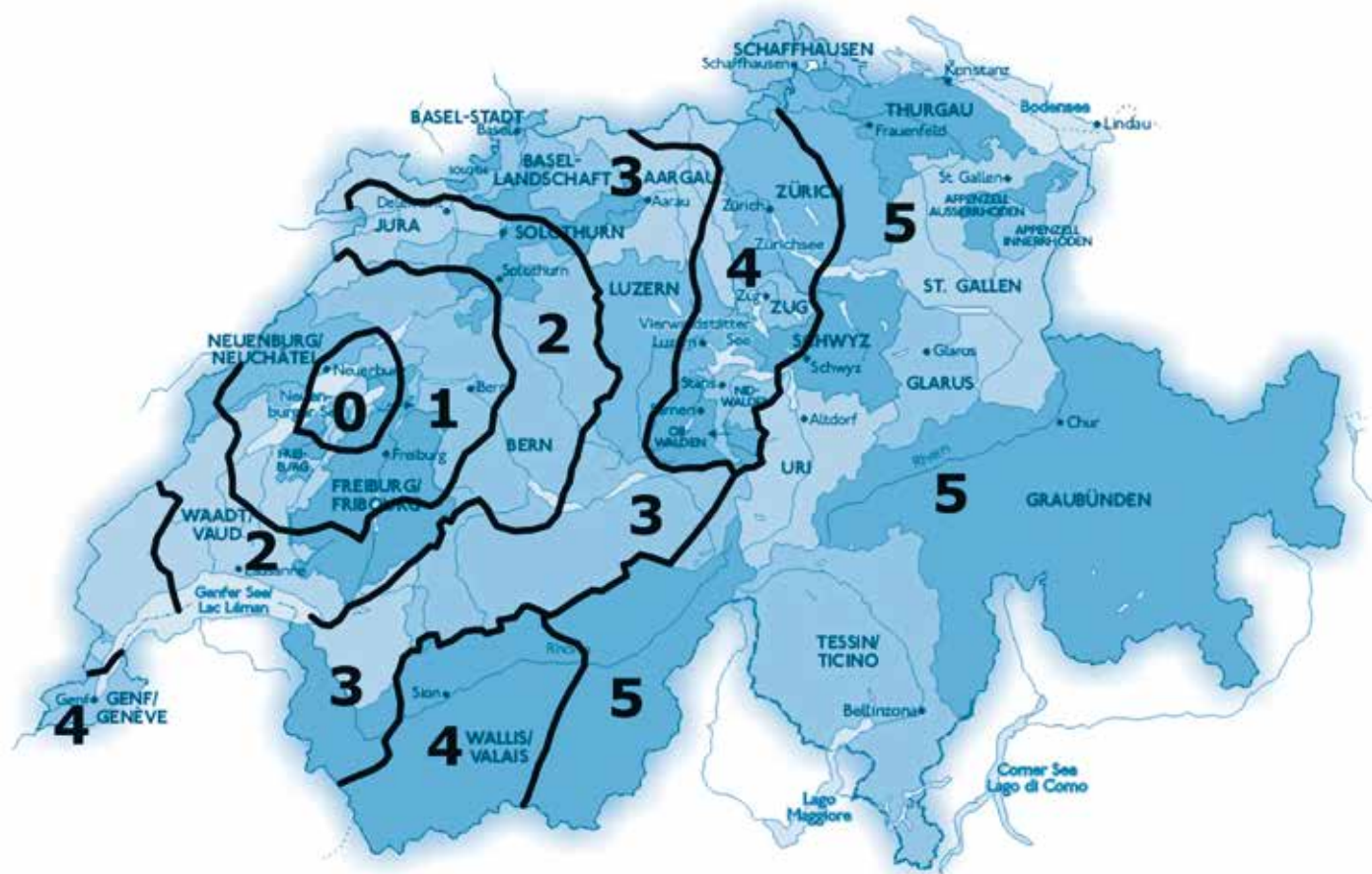
Zones de transport

départ plate-forme Cudrefin

Courtes-Parties B6

1588 Cudrefin

Tel: +41 32 961 15 82



ENLÈVEMENT- / HEURES DE SERVICE

Lundi - vendredi

7.30h - 11.30h

13.00h - 16.30h

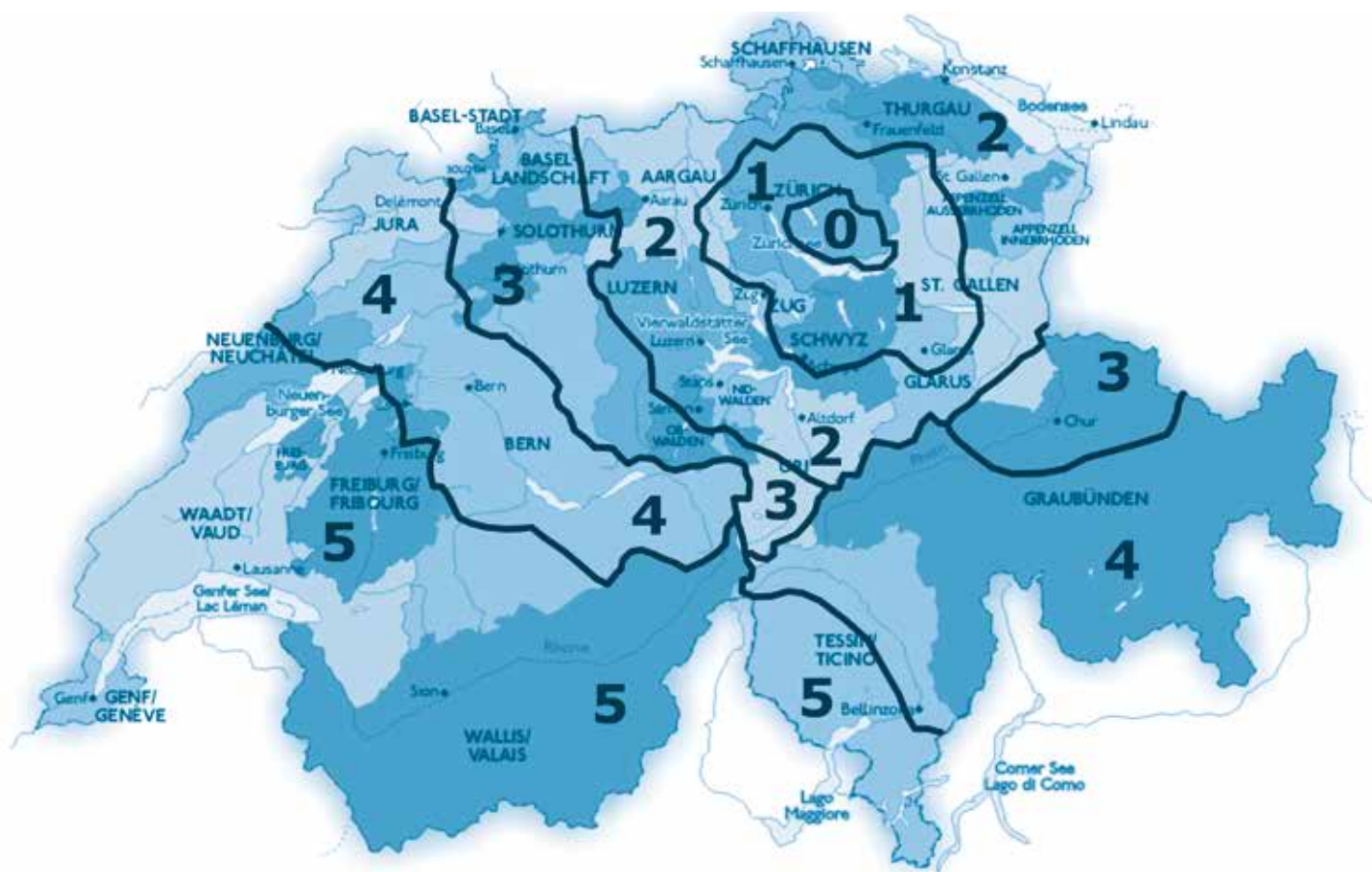
Zones de transport

départ plate-forme Hombrechtikon

Eichtalstrasse 62

8634 Hombrechtikon

Tel: +41 55 244 22 65



ENLÈVEMENT- / HEURES DE SERVICE

Lundi - vendredi

7.30h - 11.30h

13.00h - 16.30h

Caractéristiques techniques

Répartition du toit

	Tuile normale		Tuile de rive					
	Pureau min./max. cm	Largeur de couverture cm (moyenne)	gauche cm		droite cm		Section de latte* minimum	Limite inclinaison du toit minimale
				½		½		
Topas 13V	32,0–36,0	21,6	13,2/ CH 15		16/ CH 17,5		24/48	13° ¹⁾
Granat 13V	33,0–36,0	21,5	13		16		24/48	10°
Rubin 13V	33,0–36,0	22,5	14,5		16,5		24/48	10°
Turmalin	35,5–38,0	24	17,4	5,4	25,6	13,6	30/50	13° ¹⁾
Castello	14,5–16,5	18	–		–		24/48	18°
Tegalit Aerlox ²⁾	31,2–34,0	30	26	11	29	14	30/50	18°
Frankfurter	31,2–34,5	30	26		29		30/50	10°
Montero (granulée)	31,2–34,5	30	26		29		30/50	10°
Harzer BIG	37,2–40,5	33	29		32,5		30/50	10°
Harzer F+ ³⁾	36,5–37,5	33	29		32,5		30/50	7°
Double Romane	29,5–34,5	30	26		29		30/50	14°
Plein Ciel	29,5–34,5	30	26		29		30/50	14°

* La transversale du personnel se réfère à une hauteur de référence de 800 m. Pour plus d'informations, consultez le site www.bmigroup.com/ch

¹⁾ 13°: Mesures supplémentaires selon instructions de pose (www.bmigroup.com/ch)

²⁾ Pentas de toit plus faibles (< 13°) sur demande

³⁾ Instruction de mise en oeuvre BMI nécessaires.

Remarque: Si la pente du toit est inférieure à 12°, des mesures doivent être prises pour préserver le lattis porteur. Nous recommandons d'utiliser ≤ 12° Harzer F+.

Conditions générales de vente (CVG)

du 01.03.2025 (version : 03/2025)

Dispositions générales

1. OBJET

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute vente de produits, de matériel et de services associés par Braas Schweiz AG, dont le siège est situé Warpelstrasse 10, 3186 Düringen.

1.2 Avec un éventuel accord sur les conditions et la confirmation de commande, les présentes CG font partie intégrante de l'accord entre Braas Schweiz AG (vendeur) et l'acheteur (client).

1.3 Les dispositions générales et les dispositions finales des présentes CG s'appliquent de la même manière aux opérations de transit, aux opérations de stockage et aux opérations directes. En outre, des dispositions particulières s'appliquent aux opérations de transit (chiffres - 1418), aux opérations d'entreposage (chiffres -1925) et aux opérations directes (chiffres -2630). Les dispositions générales et les dispositions finales doivent être interprétées en fonction du type d'opération concerné (opération de transit, opération de stockage ou opération directe). Si les dispositions générales ou les dispositions finales sont en contradiction avec les dispositions particulières relatives aux opérations de transit, aux opérations de stockage ou aux opérations directes, les dispositions particulières prévalent.

1.4 En intégrant ces CGV, le client renonce expressément à l'utilisation de ses propres CGV. Ceci est également valable si les CGV du client sont contenues dans une commande ou un autre document ou s'il y est fait référence.

2. COMMANDES

2.1 Chaque commande passée par le client (une seule commande à la fois) engage le client. Une commande n'est considérée comme acceptée par le vendeur qu'à partir du moment où celui-ci a émis une confirmation de commande écrite (également par e-mail ou par tout autre moyen électronique) ou, si cela intervient avant, que le vendeur a livré les produits au client en se référant à la commande. Tant que le vendeur n'a pas émis de confirmation de commande ni livré les produits, le vendeur n'a aucune obligation contraignante.

2.2 Le client doit contrôler immédiatement la confirmation de commande. Si le client constate que la confirmation de commande diffère de la commande, il doit la contester dans un délai maximum de trois jours ouvrables à compter de la date indiquée dans la confirmation de commande. Toute confirmation de commande qui n'est pas contestée dans les délais est considérée comme base du contrat conclu de manière contraignante. Cela ne limite pas le droit du vendeur de corriger les erreurs dans la confirmation de commande. En outre, les modifications de modèles et de couleurs restent réservées. Le client n'a pas le droit d'annuler une commande confirmée, sauf si ce droit a été expressément garanti dans la confirmation de commande ; une annulation non justifiée donne lieu à des frais d'annulation.

3. MISE À DISPOSITION ET LIVRAISON

3.1 Les dates de livraison indiquées dans la confirmation de commande sont approximatives, à moins qu'elles n'aient été expressément déclarées fermes dans la confirmation de commande. Le vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles.

3.2 En cas de difficultés de livraison, le vendeur se réserve le droit d'approvisionner le client au prorata, sans que sa responsabilité ne soit engagée vis-à-vis du client.

3.3 Le vendeur fera des efforts raisonnables pour livrer les produits au lieu de livraison indiqué dans l'accord, conformément aux Incoterms convenus. Si aucun accord particulier n'a été conclu concernant les Incoterms, EXW (Ex Works) des Incoterms 2020 s'applique.

3.4 Si les parties conviennent d'un enlèvement des produits par le client ou par un représentant mandaté par lui, le vendeur met les produits à disposition au lieu d'enlèvement convenu et en informe le client. Si aucun lieu d'enlèvement n'est convenu, la mise à disposition se fait à partir de la plate-forme CH.

3.5 Le risque de perte accidentelle, de perte, de destruction ou d'endommagement des produits est transféré au client conformément aux Incoterms applicables. Si les parties ont convenu d'autres conditions de livraison que les Incoterms, le risque est transféré au client au moment où l'envoi est remis au premier transporteur ou lorsque les produits sont mis à la disposition du client pour enlèvement.

3.6 Le client doit veiller au bon déroulement du déchargement et de la réception des produits. Il incombe au client de maintenir libres l'accès et le lieu de transbordement et, le cas échéant, d'obtenir les autorisations de police nécessaires. Si le client ne veille pas à ce que la prise en charge se déroule correctement, les frais occasionnés seront facturés. Les temps d'attente et de déchargement excessivement longs seront facturés.

3.7 Le client est tenu d'examiner et de vérifier tous les produits livrés dès leur réception ou lors de leur enlèvement et d'informer immédiatement le vendeur par écrit, conformément à l'article 9.3 ci-après, de toute réclamation éventuelle, notamment en ce qui concerne la qualité, la quantité ou les dommages. Si le client omet d'informer le vendeur de la sorte, tous les droits relatifs à ces produits sont perdus. Les bris de transport d'une valeur de marchandise allant jusqu'à 2% sont courants dans le commerce et ne sont pas remboursés.

4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

4.1 Le client accepte que le vendeur conserve la propriété juridique et économique de tous les produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et de tous les autres montants dus par le client et que le vendeur puisse à tout moment inscrire des réserves de propriété dans le registre des réserves de propriété. Jusqu'à ce moment, le client doit (I) conserver tous les Produits en fiducie pour le vendeur, (II) stocker ces produits séparément de tous les autres biens en sa possession, (III) les

identifier clairement comme étant la propriété du vendeur, et (IV) maintenir les produits en bon état et les assurer au plein prix contre tous les risques en faveur du vendeur (dans chaque cas sans frais pour le vendeur).

4.2 Sur demande du vendeur, le client doit indiquer à tout moment où ces produits sont stockés. Jusqu'à la réception du paiement intégral par le vendeur, le vendeur, ses collaborateurs, ses agents et autres auxiliaires sont autorisés, sous réserve des droits éventuels de tiers, et le client doit veiller à ce qu'ils puissent accéder, pendant les heures de bureau habituelles, à tous les endroits où les produits sont stockés, afin de les inspecter ou, en cas de retard de paiement, de les reprendre aux frais du client.

5. EMBALLAGE ET ÉTIQUETAGE

5.1 Le vendeur fait procéder à l'emballage et à l'étiquetage des produits conformément à ses procédures standard. Le client élimine l'ensemble de l'emballage à ses propres frais et conformément à la législation en vigueur. Si l'emballage est réutilisé par le client à d'autres fins, le client retire complètement de l'emballage toutes les références au produit et le nom, les marques ou autres désignations du vendeur.

5.2 Pour les emballages réutilisables et les récipients réutilisables, en particulier le retour et la restitution des euro-palettes, les dispositions particulières selon le chiffre 18 (affaires de transit), le chiffre 25 (affaires d'entrepôt) et le chiffre 30 (affaires directes) sont applicables.

5.3 Si le vendeur et le client ont convenu par écrit que la mise à disposition de récipients ou d'emballages est effectuée par le client, ceux-ci doivent arriver à temps et sans frais pour le vendeur au lieu de livraison. Le vendeur n'est pas tenu de contrôler, de nettoyer ou de réparer les récipients, mais il est autorisé à le faire aux frais du client.

5.4 En ce qui concerne les produits fabriqués, offerts ou vendus par le vendeur, le client ne peut pas utiliser (hors ligne ou en ligne) les noms, marques, autres signes ou droits d'auteur du vendeur ou de ses sociétés affiliées sans l'autorisation écrite expresse préalable du vendeur.

6. PRIX

6.1 Le client est tenu de payer au vendeur les prix des produits et des quantités de produits commandés mentionnés dans la confirmation de commande. Les prix confirmés par le vendeur dans la confirmation de commande ne sont valables que pour la commande correspondante.

6.2 Les prix des produits s'entendent en francs suisses, hors TVA et tous autres impôts et taxes indirects. Sauf accord écrit contraire entre les parties, les prix s'entendent également hors tous les frais et taxes relatifs à l'emballage, à l'étiquetage, au transport et au fret. Le vendeur est en droit de facturer tous ces impôts, taxes, coûts et frais au taux en vigueur en plus du prix des produits.

6.3 Le client reconnaît que notamment les frais de transport et les frais de traitement, y compris la livraison éventuelle par grue, les emballages, les frais de sécurisation du chargement ou les assurances de transport souhaitées par le client ne sont pas compris dans les prix catalogue. Le vendeur peut en outre percevoir des suppléments pour le carburant et d'autres suppléments pour les désagréments (routes fermées, conditions d'accès difficiles, etc.).

6.4 Le vendeur a le droit, par notification écrite au client, d'augmenter les prix des produits jusqu'à la livraison (y compris pour les commandes confirmées) en cas d'augmentation importante des coûts (telle que déterminée raisonnablement par le vendeur) d'un facteur de coût variable ou fixe pour la fabrication ou la fourniture des produits (par ex. matières premières, énergie, fluctuations des taux de change) par rapport à la moyenne d'un tel facteur de coût au cours des 12 mois précédents.

7. PAIEMENT

7.1 Le vendeur peut, à sa discrétion, émettre des factures après ou en même temps que chaque livraison complète ou partielle de produits ou pour des périodes déterminées (par exemple mensuellement). Les factures émises pour des livraisons partielles sont payables indépendamment de l'exécution de la livraison totale.

7.2 Le client doit payer tous les montants dus au titre d'une commande au plus tard dans les 30 jours civils suivant la date de la facture correspondante. Le paiement doit être effectué conformément aux instructions figurant sur la facture correspondante, libre de toute déduction (y compris les frais bancaires) ou retenue.

7.3 Si le client ne paie pas une facture dans son intégralité et conformément à l'article 7.2 à la date d'échéance indiquée sur la facture, le client est considéré comme étant en retard et est redevable d'intérêts moratoires à partir du jour suivant la date d'échéance, à hauteur du taux directeur de la BNS majoré de 5%, avec un minimum de 5% par an (avec une actualisation quotidienne). Le droit de réclamer des intérêts de retard n'affecte pas tous les autres droits dont dispose le vendeur dans le cadre de la présente convention ou en vertu de la loi, y compris le droit de réclamer des dommages et intérêts.

7.4 Si le client ne remédie pas à un retard de paiement dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de notification écrite du retard de paiement par le vendeur, celui-ci est en droit de suspendre toutes les autres livraisons de produits jusqu'à ce qu'il ait reçu le montant total dû et tous les intérêts accumulés. Une telle suspension intervient indépendamment de tous les autres droits dont dispose le vendeur dans le cadre du présent contrat ou en vertu de la loi, y compris le droit de réclamer des dommages et intérêts.

8. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

8.1 Le client garantit qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire nécessaires à la manipulation, au traitement, au stockage, au transport et à la vente des produits en toute sécurité, dans les règles de l'art et conformément à la législation.

8.2 Le client prend acte du fait que le vendeur ou le fabricant met à disposition des instructions d'utilisation et une autre documentation. Le client reconnaît que les informations qui y figurent sont suffisantes pour permettre au client de définir et de mettre en oeuvre des procédures et des avertissements appropriés pour protéger ses employés, ses représentants, ses clients directs et indirects, ses entrepreneurs et l'environnement des risques liés à la manipulation, à l'utilisation, à l'installation, au stockage et au transport des produits. Le client confirme connaître et respecter les prescriptions applicables en matière de prévention des accidents - y compris l'ordonnance sur la prévention des accidents et l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction, en particulier son chapitre 3 concernant les travaux sur les toits.

8.3 Après la livraison d'un produit au client, le client est seul responsable et redevable du stockage, de la manipulation, du transport, de la vente, de l'utilisation et de l'élimination corrects et conformes à la loi du produit, y compris l'utilisation d'un tel produit seul ou en combinaison avec d'autres matériaux. Le client doit se débarrasser de tous les produits non utilisés à ses propres frais, de manière appropriée et conformément à la réglementation en vigueur, et ne doit pas renvoyer de tels produits sans l'autorisation écrite préalable du vendeur.

9. GARANTIE

9.1 Le vendeur assume vis-à-vis du client des garanties pour l'absence de défauts des produits contractuels si et dans la mesure où celles-ci sont désignées dans des déclarations de garantie écrites à l'attention des clients ou si elles découlent du présent chiffre 9. Le vendeur exclut expressément toute autre garantie. La garantie ne couvre notamment pas la résistance globale des produits aux forces soudaines et extérieures de toute nature (p. ex. rupture due à la pression de la neige, aux grêlons d'une intensité plus élevée ou autres). Les droits découlant de la garantie sont annulés conformément à la déclaration de garantie, mais en tout cas en cas d'utilisation inappropriée ou non conforme, de non-respect des instructions de traitement du fabricant, de montage ou de mise en service incorrects, d'usure normale ou de modification non autorisée des produits. La prise en charge de garanties particulières et étendues (liées à l'objet) nécessite un accord écrit séparé entre les parties. La garantie légale pour les produits contractuels est totalement exclue dans les relations entre le vendeur et le client dans la mesure autorisée par la loi.

9.2 Le vendeur garantit au client qu'au moment de l'expédition par le vendeur, les produits correspondent pour l'essentiel aux spécifications en vigueur au moment de la commande et expressément désignées comme contraignantes pour le vendeur dans la confirmation de commande (les spécifications). Toutes les autres indications relatives aux produits (telles que les poids, les dimensions, les valeurs d'utilisation, la capacité de charge, les tolérances et les données techniques) et les recommandations d'utilisation figurant dans les modes d'emploi, les catalogues, les brochures d'information, les fiches de données de sécurité et tout autre matériel d'information mis directement ou indirectement à la disposition du client ne constituent pas des spécifications. Les écarts par rapport aux spécifications dans les limites des tolérances habituelles sont considérés comme conformes aux spécifications. Est également considérée comme conforme aux spécifications la livraison de lés de toiture et d'étanchéité présentant une sous-longueur pouvant aller jusqu'à 5%, ce qui peut se produire habituellement dans la branche pour ces produits. Le vendeur confirme que les produits qu'elle a livrés remplissent les conditions de mise sur le marché selon la loi fédérale sur les produits de construction, c'est-à-dire qu'ils ne mettent pas ou peu en danger la sécurité et la santé des utilisateurs ou de tiers dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible. En outre, le vendeur ne fait aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, légale ou autre, y compris, mais sans s'y lier, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, de non-violation de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers, ou les garanties de qualité ou de conformité aux descriptions ou aux échantillons. Le client assume tous les risques et toutes les responsabilités découlant de l'utilisation des produits, qu'ils soient utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres produits ou matériaux.

9.3 Le client est tenu d'examiner immédiatement les produits livrés conformément au point 3.7 ci-dessus. Le client signale immédiatement par lettre recommandée, mais au plus tard dans

les 3 jours ouvrables, les défauts qui apparaissent dans le cadre de l'examen ou ultérieurement. Le vendeur peut demander au client de décrire plus précisément et de documenter la nature du défaut ou de la violation des spécifications au moyen d'une communication écrite. Si le client omet de notifier en bonne et due forme et dans les délais un éventuel recours en garantie, toutes les prétentions en rapport avec ce défaut sont considérées comme rejetées et perdues. Cette disposition s'applique également par analogie lorsque des produits sont confiés au client pour utilisation.

9.4 Le vendeur peut, à sa discrétion et à ses frais, remplacer ou réparer tout produit faisant l'objet d'une demande de garantie justifiée dans un délai raisonnable à compter de la réception de la notification visée à l'article 9.3. Le vendeur n'est pas tenu de remplacer ou de réparer le produit défectueux. Si le remplacement ou la réparation ne remédie pas au défaut ou si le vendeur décide de ne pas remplacer ou de ne pas réparer, le vendeur, sous réserve de la clause 9.3, indemnise le client pour la perte de valeur du produit concerné dans la mesure prouvée par le client. Si la dépréciation s'élève à 100 % du prix du produit, le vendeur est en droit d'exiger du client qu'il lui renvoie le produit concerné aux frais du vendeur. Toute autre revendication du client et toute responsabilité du vendeur sont exclues.

10. RESPONSABILITÉ ET PRESCRIPTION

10.1 Le vendeur n'est pas responsable envers le client ou l'une de ses sociétés affiliées, que ce soit sur la base d'un contrat, d'un délit civil (y compris, mais sans s'y lier, la négligence), d'une tromperie ou de tout autre dommage spécial, indirect, consécutif ou non, tel que la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices, la perte d'activité, le coût du capital, la perte de contrat, les dommages dus à un retard, les frais d'acquisition de produits de remplacement. Le vendeur n'est pas non plus responsable des négligences légères ou ordinaires.

10.2 Nonobstant la clause 10.1, la responsabilité totale maximale du vendeur ou de l'une de ses sociétés affiliées pour toute violation du présent contrat ou toute autre réclamation relative aux produits est limitée au prix des produits ou à la partie des produits à laquelle cette violation ou réclamation se rapporte le plus. Si une réclamation ne concerne pas un produit, la responsabilité maximale du vendeur est limitée au prix le plus bas payé par le client pour un produit au cours des 12 mois précédents.

10.3 Les conseils donnés par les conseillers spécialisés du vendeur et les indications, informations et exemples figurant dans des publications de tiers (en ligne et imprimées) sont gratuits et sans garantie. Le vendeur n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations et recommandations fournies dans le cadre des conseils gratuits. Le client est tenu de vérifier sous sa propre responsabilité les informations reçues et, le cas échéant, de demander des conseils professionnels supplémentaires. Toute responsabilité pour des dommages en rapport avec des informations et des recommandations fournies dans le cadre du conseil gratuit est exclue.

10.4 L'évaluation de l'utilisation de la grue Jumbo lors du déchargement incombe uniquement au chauffeur responsable. Il a le droit de ne pas exécuter le travail de la grue ou de l'interrompre. Le vendeur n'est pas responsable des dommages survenus lors du déchargement. Si le client insiste pour que le déchargement ait lieu malgré les réserves du chauffeur, le client doit signer au préalable une clause de non-responsabilité.

10.5 Le client doit indemniser le vendeur et sa direction, ses cadres, employés et autres représentants contre toutes pertes, coûts, dommages et réclamations, y compris les frais d'avocat, résultant de, en relation avec ou liés à ce qui suit : (I) tout stockage, manipulation, transport, vente, utilisation ou mise au rebut inapproprié, dangereux, négligent ou illégal des produits, (II) toute violation des présentes conditions générales ou tout manquement du client, ou (III) toute utilisation ou vente de marchandises fabriquées par le client ou par un tiers et contenant des produits fournis par le vendeur au client.

10.6 Toutes les prétentions à l'encontre du vendeur se prescrivent conformément aux dispositions légales applicables en matière de prescription. Aucune disposition des présentes CGV n'a pour effet de prolonger les délais ou de renoncer aux exceptions prévues par les dispositions applicables en matière de prescription.

11. FIN ET ANNULATION

11.1 Le vendeur a le droit de mettre fin au présent accord dans son intégralité (y compris à toutes les commandes confirmées) par notification écrite (y compris par e-mail ou par tout autre moyen électronique) au client et/ou d'annuler des commandes individuelles confirmées, à tout moment et sans responsabilité envers le client, dans les cas suivants

- (a) le client enfreint de manière substantielle une disposition du présent contrat et n'a pas remédié à l'infraction dans les 10 jours ouvrables suivant une notification du vendeur ; ou
- (b) le client ou l'une de ses sociétés affiliées est en retard de paiement pour des produits et, malgré un avertissement écrit, ne règle pas intégralement les arriérés dans un délai de 10 jours ouvrables ; ou
- (c) le client est frappé d'insolvabilité ou le vendeur a des raisons de soupçonner qu'une insolvabilité est imminente ; ou
- (d) le client s'abstient de décharger, de manipuler, de stocker, d'utiliser, de transformer, de vendre ou d'éliminer les produits livrés d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement et de la santé et de l'hygiène du travail.

11.2 Une résiliation par le vendeur n'affecte pas tous les autres droits ou recours dont dispose le vendeur en vertu du présent accord ou de la loi.

11.3 Les paragraphes 10, 13, 31 et 32 et toutes les autres dispositions qui peuvent raisonnablement être considérées comme survivant à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord resteront en vigueur après la date effective de résiliation ou d'expiration.

12. FORCE MAJEURE

12.1 Le vendeur ne viole pas le présent contrat et ne sera pas responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat résultant d'événements ou de circonstances échappant à son contrôle, y compris la guerre, les émeutes, les troubles civils, le terrorisme, les dommages malveillants, cyber-attaques, grèves, lock-out, conflits de travail ou conflits sociaux, mesures gouvernementales, respect des lois en vigueur, accidents, pannes d'exploitation ou de machines, catastrophes naturelles, incendies, inondations, tempêtes, épidémies, pandémies ou autres urgences de santé publique (chacun étant un cas de force majeure).

12.2 Le vendeur est libéré de l'obligation de livrer les produits concernés pendant la durée de l'événement de force majeure et n'est pas tenu de se procurer ces produits ou des produits équivalents auprès d'autres sources.

12.3 Si un événement de force majeure empêche le vendeur de remplir ses obligations en vertu du présent accord pendant une période continue de plus de 6 mois, chaque partie peut résilier le présent accord, y compris toutes les commandes confirmées, par écrit à l'autre partie avec un préavis de 30 jours.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Le vendeur et le client ne traitent les données personnelles dans le cadre du présent accord que dans le respect de toutes les lois et prescriptions en vigueur en matière de protection des données, notamment la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et - dans la mesure où il est applicable - le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD).

13.2 Le traitement des données personnelles par le vendeur est régi par la déclaration de protection des données telle qu'elle peut être consultée sur le site Internet du vendeur (<https://www.bmggroup.com/ch/datenschutzzerklaerung/>).

Dispositions particulières pour les opérations de transit

14. DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

14.1 Les opérations de transit signifient que, dans le cadre de la vente de produits, de matériel et de services associés par le vendeur au client, un commerçant se charge, en tant que partenaire d'affacturage, de la facturation et des tâches liées à l'encaissement ainsi que du risque d'irrecouvrabilité de la créance

(a) Dans le cadre d'une opération de transit, le client désigne comme partenaire d'affacturage un commerçant par l'intermédiaire duquel les livraisons doivent être facturées de manière ponctuelle ou permanente.

(b) Toutes les conditions de la commande, y compris les prix et les quantités, sont exclusivement convenues entre le vendeur et le client. Ceci s'applique également lorsqu'un client transmet une commande en transit au partenaire d'affacturage. Le partenaire d'affacturage la transmet au vendeur.

(c) Le vendeur confirme la commande au client et lui transmet une confirmation de commande. Le partenaire d'affacturage chargé de la facturation reçoit une copie de la confirmation de commande.

14.2 Le partenaire d'affacturage se charge uniquement des tâches d'encaissement et de facturation mentionnées dans les présentes dispositions particulières pour les opérations de transit. Les livraisons sont effectuées directement par le vendeur au client. En particulier, les éventuelles réclamations du client concernant la livraison (p. ex. dommages dus au transport ou défauts du produit) et les demandes de garantie ou de responsabilité ne peuvent être adressées qu'au vendeur.

14.3 L'activité d'un commerçant en tant que partenaire d'affacturage n'exclut pas qu'il achète au vendeur, en son nom, pour son propre compte et à ses propres risques, des produits et du matériel en vue de les revendre à des tiers. De même, l'activité d'un commerçant en tant que partenaire d'affacturage n'exclut pas que la venderesse conclue des affaires directes avec des clients et se charge elle-même de la facturation et de l'encaissement.

15. CONTRÔLE DE SOLVABILITÉ, SÉCURITÉ ET REFUS PAR LE PARTENAIRE D'AFFACTURAGE

15.1 Le client est conscient et accepte que le partenaire d'affacturage puisse vérifier la solvabilité du client. A cet effet, le partenaire d'affacturage peut procéder à des clarifications appropriées et notamment recueillir des informations auprès de tiers. Le client accepte que le partenaire d'affacturage puisse utiliser ces informations, notamment à des fins d'évaluation de la solvabilité, de traitement des encaissements, de prévention de la fraude ou de gestion des risques.

15.2 Si le partenaire d'affacturage doute de la solvabilité et/ou de la volonté de paiement du client, il peut faire dépendre la prise en charge de la facturation de l'opération de transit de la fourniture de garanties suffisantes ou du paiement anticipé, ou refuser une opération de transit. Le partenaire d'affacturage déclare le refus d'une opération de transit dans un délai maximum de 3 jours ouvrables si le client a désigné pour la première fois le partenaire d'affacturage comme partenaire d'affacturage, sinon immédiatement.

15.3 Si un partenaire d'affacturage refuse une opération de transit, les parties deviennent libres et le contrat entre le vendeur et le client est considéré comme n'ayant jamais été conclu. Il n'en résulte aucun droit pour le client, ni à l'égard du vendeur ni à l'égard du partenaire d'affacturage. Il n'a notamment aucun droit à la conclusion d'une transaction directe avec le vendeur.

16. FACTURE

16.1 Le partenaire d'affacturage facture au client le montant qui lui a été facturé par le vendeur conformément au point 7, qui correspond au prix calculé conformément à l'accord entre le vendeur et le client et aux présentes CG.

16.2 Le client accepte que la facturation de l'opération de transit soit effectuée par le partenaire d'affacturage et que le client ne puisse s'acquitter de sa dette que par une prestation au partenaire d'affacturage avec effet libératoire.

16.3 Pour le reste, la facturation par le partenaire d'affacturage et le paiement sont régis par analogie par le chiffre 7 ci-dessus.

17. REMBOURSEMENT

17.1 Dans la mesure où le vendeur et le client ont conclu un accord sur des ristournes liées au chiffre d'affaires, le vendeur établit un décompte annuel et le transmet au client. Le partenaire d'affacturage n'a pas accès à ce décompte.

17.2 Le paiement d'une éventuelle ristourne est effectué par le vendeur qui la verse au partenaire d'affacturage pour qu'elle soit transmise sans réduction aux clients. Le partenaire d'affacturage peut compenser la ristourne avec des créances échues et incontestées ou constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée à l'encontre du client, dans la mesure où celles-ci proviennent de l'opération de transit.

18. RETOUR DE PALETTES

18.1 Les euro-palettes facturées par le vendeur dans le cadre des livraisons peuvent être retournées par le client au partenaire d'affacturage en vue de leur restitution au vendeur.

18.2 Le client reçoit une note de crédit par palette retournée. L'avoir est calculé sur la base du prix facturé, déduction faite d'une

retenue raisonnable pour la réparation et le remplacement des palettes conformément à la liste de prix en vigueur.

18.3 Si l'état d'une palette retournée n'est pas irréprochable, le vendeur peut réduire le crédit de manière appropriée. Si une palette est fortement endommagée et/ou n'est plus adaptée à l'usage prévu, le partenaire d'affacturage refuse de la reprendre. Dans ce cas, le crédit n'est pas accordé par le vendeur et le client doit éliminer la palette de manière appropriée à ses propres frais.

18.4 Le vendeur verse périodiquement au partenaire d'affacturage les notes de crédit cumulées pour les palettes qui lui sont retournées en parfait état. Le partenaire d'affacturage transmet les notes de crédit au client au fur et à mesure des palettes retournées. Le client n'a pas droit au versement direct des notes de crédit par le vendeur, à moins qu'un retour direct des palettes par le client au vendeur et un versement direct des notes de crédit par le vendeur au client aient été convenus séparément.

18.5 Dans la mesure où des retenues, dépôts ou autres sont facturés ou prélevés sur des emballages ou récipients réutilisables autres que des euro-palettes, la restitution et le retour de ces emballages ou récipients réutilisables ainsi que le remboursement des retenues, dépôts ou autres sont régis par un accord à conclure séparément.

Dispositions particulières pour les opérations de stockage

19. DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

19.1 Les opérations de stockage signifient qu'un commerçant, en tant que client du vendeur, achète des produits, du matériel et des services connexes au vendeur en son propre nom, pour son propre compte et à ses propres risques, en vue de les revendre à des tiers

(a) Lorsqu'il est fait référence au "client" dans la partie générale et dans les dispositions finales des présentes CGV, il s'agit, dans le cadre des opérations de stockage, du commerçant qui prend livraison.

(b) Toutes les conditions de la commande, y compris les prix et les quantités, sont exclusivement convenues entre le vendeur et le distributeur.

(c) Le vendeur confirme la commande au distributeur et lui transmet une confirmation de commande.

19.2 L'activité d'un négociant dans le domaine du stockage n'exclut pas qu'il participe, en tant que partenaire d'affacturage, à des opérations de transit entre le vendeur et des clients. De même, le fait que le vendeur effectue des opérations de stockage avec le négociant n'exclut pas que le vendeur conclue également des opérations directes avec des clients.

20. PRIX DE VENTE CONSEILLÉS ET PRIX DE VENTE MAXIMAUX

20.1 Le distributeur reste entièrement libre de fixer les prix et conditions de revente. Dans la mesure où le vendeur utilise des listes de prix bruts ou similaires, il n'est pas possible d'en déduire des prescriptions en matière de prix de revente.

20.2 Le vendeur peut donner des recommandations de prix sans engagement.

20.3 Le commerçant reconnaît que le vendeur peut fixer des prix maximaux pour les produits et le matériel, qui ne doivent pas être dépassés par le commerçant lors de la revente.

21. VÉRIFICATION DE LA SOLVABILITÉ, SÉCURITÉ ET NON-EXÉCUTION DES COMMANDES

21.1 Le commerçant est conscient et accepte que le vendeur puisse vérifier la solvabilité du commerçant. A cet effet, le vendeur peut procéder à des clarifications appropriées et notamment demander des informations à des tiers. Le commerçant accepte que le vendeur puisse utiliser ces informations, notamment à des fins d'évaluation de la solvabilité, de traitement des encaissements, de prévention de la fraude ou de gestion des risques.

21.2 Si le vendeur doute de la solvabilité et/ou de la volonté de paiement du commerçant, il peut faire dépendre ou refuser l'exécution de commandes de la fourniture de garanties suffisantes ou d'un paiement anticipé, indépendamment du fait qu'une confirmation de commande ait déjà été remise ou non. Le commerçant n'en tire aucun droit.

22. FACTURE

22.1 Le vendeur adresse une facture au commerçant. Le montant de la facture est déterminé par les accords conclus entre le vendeur et le commerçant, y compris les présentes CGV.

22.2 Pour le reste, la facturation et le paiement sont régis par le chiffre 7 ci-dessus.

23. REMBOURSEMENT

23.1 Dans la mesure où le vendeur et le distributeur ont conclu un accord sur des ristournes liées au chiffre d'affaires, le vendeur établit un décompte annuel et le transmet au distributeur.

23.2 Le vendeur compense la ristourne avec ses créances échues envers le commerçant ou la verse.

24. LIVRAISON

24.1 Les livraisons sont en principe effectuées à un entrepôt désigné par le distributeur. Exceptionnellement, le distributeur peut charger le vendeur de livrer directement au tiers qui achète les produits et le matériel dans le cadre d'une opération de revente ultérieure entre le distributeur et un tiers.

24.2 La livraison d'un tiers par le vendeur dans le cadre d'une opération de revente ne donne lieu à aucun droit du tiers vis-à-vis du vendeur. En particulier, le tiers doit adresser au revendeur (commerçant) ses éventuelles réclamations pour vices de la chose ou autres demandes ou contestations. Il n'existe aucune relation contractuelle entre la vendeuse et le tiers.

25. RETOUR DE PALETTES

25.1 Les euro-palettes facturées par le vendeur dans le cadre des livraisons peuvent être retournées par le commerçant au vendeur.

25.2 Le commerçant reçoit une note de crédit par palette retournée. L'avoir est basé sur le prix facturé, déduction faite d'une retenue raisonnable pour la réparation et le remplacement des palettes.

25.3 Si l'état d'une palette retournée n'est pas irréprochable, le vendeur peut réduire le crédit de manière appropriée. Si une palette est fortement endommagée et/ou n'est plus adaptée à l'utilisation prévue, le vendeur refuse de la reprendre. Dans ce cas, la note de crédit n'est pas établie par le vendeur et le commerçant doit éliminer la palette à ses frais et dans les règles de l'art.

25.4 Le vendeur verse périodiquement au commerçant les notes de crédit cumulées pour les palettes qui lui sont retournées en parfait état.

25.5 Dans la mesure où des retenues, dépôts ou autres sont facturés ou prélevés sur des emballages ou récipients réutilisables autres que des euro-palettes, la restitution et le retour de ces emballages ou récipients réutilisables ainsi que le remboursement des retenues, dépôts ou autres sont régis par un accord à conclure séparément.

Dispositions particulières pour les transactions directes

26. DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

26.1 Les affaires directes signifient qu'un client en tant que client direct - en général une entreprise de couverture - achète des produits, du matériel et des services connexes directement auprès du vendeur. En ce qui concerne la facturation, aucun partenaire d'affacturage n'est impliqué, contrairement aux opérations de transit.

(a) Lorsqu'il est fait référence au "client" dans la partie générale et dans les dispositions finales des présentes CG, il s'agit, dans le cadre des transactions directes, du client direct acheteur.

(b) Toutes les conditions de la commande, y compris les prix et les quantités, sont exclusivement convenues entre le vendeur et le client direct.

(c) Le vendeur confirme la commande au client direct et lui transmet une confirmation de commande.

26.2 L'activité du vendeur dans le domaine des affaires directes n'exclut pas qu'elle soit également active dans le domaine des affaires de transit, dans le cadre desquelles un partenaire d'affacturage se charge de la facturation et de l'encaissement. De même, le fait d'effectuer des opérations directes n'exclut pas que le vendeur fournisse des produits et du matériel à des commerçants dans le cadre d'opérations de stockage en vue de la revente.

27. VÉRIFICATION DE LA SOLVABILITÉ, GARANTIE ET REFUS PAR LE VENDEUR

27.1 Le client direct est conscient et accepte que le vendeur puisse vérifier la solvabilité du client direct. A cet effet, le vendeur peut procéder à des clarifications appropriées et notamment se procurer des informations auprès de tiers. Le client direct accepte que le vendeur puisse utiliser ces informations, notamment à des fins d'évaluation de la solvabilité, de traitement des encaissements, de prévention des fraudes ou de gestion des risques.

27.2 Si le vendeur doute de la solvabilité et/ou de la volonté de paiement du client direct, il peut faire dépendre l'exécution des commandes dans le cadre des affaires directes de la fourniture de garanties suffisantes ou du paiement anticipé, ou refuser ou annuler une affaire directe.

27.3 Si le vendeur refuse une transaction directe, le client direct n'a aucun droit vis-à-vis du vendeur. Il n'existe pas de droit à la conclusion d'une opération de transit en remplacement.

28. FACTURE

28.1 Le vendeur adresse une facture au client direct. Le montant de la facture est déterminé par les accords conclus entre le vendeur et le client direct, y compris les présentes CGV.

28.2 Pour le reste, la facturation et le paiement sont régis par le chiffre 7 ci-dessus.

29. REMBOURSEMENT

29.1 Dans la mesure où le vendeur et le client direct ont conclu un accord sur des ristournes liées au chiffre d'affaires, le vendeur établit un décompte annuel et le transmet au client direct.

29.2 Le vendeur compense la ristourne avec ses créances échues envers le client direct ou la verse.

30. RETOUR DE PALETTES

30.1 Le client direct peut retourner au vendeur les euro-palettes facturées par le vendeur dans le cadre des livraisons. Si un client direct souhaite retourner les palettes par l'intermédiaire d'un distributeur qu'il a désigné, un accord séparé doit être conclu à ce sujet.

30.2 Le client direct reçoit une note de crédit par palette retournée. L'avoir est basé sur le prix facturé, déduction faite d'une retenue raisonnable pour la réparation et le remplacement des palettes.

30.3 Si l'état d'une palette retournée n'est pas irréprochable, le vendeur peut réduire le crédit de manière appropriée. Si une palette est fortement endommagée et/ou n'est plus adaptée à l'usage prévu, le vendeur refuse de la reprendre. Dans ce cas, la note de crédit n'est pas établie par le vendeur et le client direct doit éliminer la palette de manière appropriée à ses propres frais.

30.4 Le vendeur verse périodiquement au client direct les notes de crédit cumulées pour les palettes qui lui sont retournées en parfait état.

30.5 Dans la mesure où des retenues, dépôts ou autres sont facturés ou prélevés sur des emballages ou récipients réutilisables autres que des euro-palettes, la restitution et le retour de ces emballages ou récipients réutilisables ainsi que le remboursement des retenues, dépôts ou autres sont régis par un accord à conclure séparément.

31.2 Le client ne cédera pas à des tiers, en tout ou en partie, des créances en rapport avec le présent contrat, ni n'accordera à des tiers des droits sur de telles créances, sans l'accord préalable écrit du vendeur.

31.3 Les modifications et compléments aux CG ne sont valables que s'ils ont été convenus par écrit.

31.4 Dans la mesure où certaines dispositions des présentes CGV sont invalides ou inapplicables, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.

32. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

32.1 Le présent accord et tout litige ou toute réclamation découlant de, en relation avec ou en rapport avec le présent accord (y compris les litiges et réclamations extracontractuels) sont régis par le droit matériel suisse, à l'exclusion (I) de toute règle de conflit de lois qui entraînerait l'application du droit d'une autre juridiction et (II) des Conventions des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises ; CVIM).

32.2 Tout litige, réclamation ou différend découlant du présent contrat (ou de toute modification ultérieure de celui-ci), y compris en ce qui concerne son existence, sa validité, son interprétation, son exécution, sa violation ou sa résiliation, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du lieu où se trouve le siège du vendeur. Ceci s'applique aux droits contractuels et non contractuels. En outre, le vendeur peut également faire valoir ses droits auprès des tribunaux compétents du siège du client.

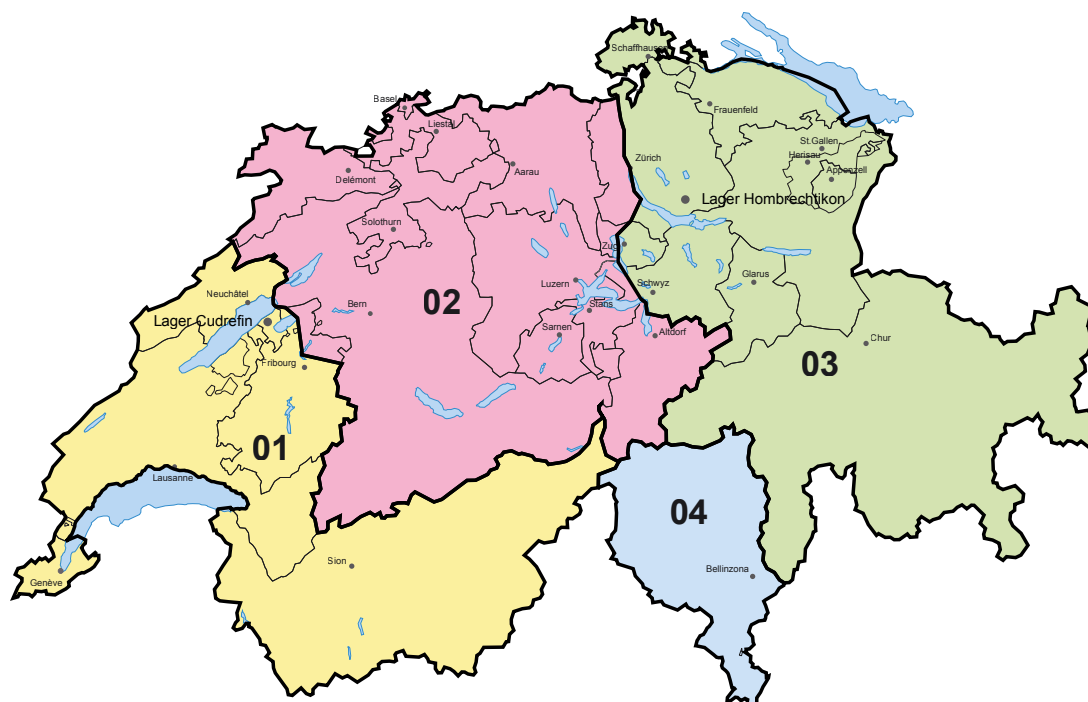
32.3 Les versions des présentes CGV en français et en italien sont des traductions de la version allemande. En cas de différences linguistiques, de divergences, de contradictions, d'imprécisions ou d'incohérences, la version allemande fait foi et doit être utilisée pour l'interprétation.

Dispositions finales

31. DISPOSITIONS GÉNÉRALES FINALES

31.1 Le client n'est pas autorisé à compenser des droits du vendeur avec des créances qu'il a sur le vendeur ou à retenir d'une autre manière le paiement en bonne et due forme de montants, indépendamment du fait que cette créance du client sur le vendeur soit née en relation avec le présent contrat ou d'une autre manière.

Conseillers régionaux



01 **GE / VD / VS / FR (FR) / NE**
 Huguet Dubuis
 T 079 669 73 40
 E huguet.dubuis@bmigroup.com

02 **FR(ALL) / BE / JU / BS / BL / SO / LU / AG / NW / OW / UR / ZG / ZH**
 Hansjörg Aebi
 T 079 446 66 76
 E hansjoerg.aebi@bmigroup.com

03 **ZH / SZ / ZG / GL / TG / SG / GR / SH / AI / AR**
 Sinisa Markovic
 T 079 552 06 03
 E sinisa.markovic@bmigroup.com

04 **TI**
 Claudio Manni
 T 076 331 62 16
 E claudio.manni@bmigroup.com

05 **DIVERS**
 Yves Repond
 T 079 536 71 74
 E yves.repond@bmigroup.com

CONSEILLER TECHNIQUE
 Sammy Flaus
 T 079 542 84 54
 E sammy.flaus@bmigroup.com

Directives

Pose de palettes sur le toit

sur le toit



Conseils de sécurité pour la prévention des accidents lors de la pose de palettes de tuiles sur les toits

Afin d'éviter les accidents et dégâts, nous vous demandons de suivre les conseils suivants:

- La surface d'appui horizontale des supports à palettes doit être adaptée à l'inclinaison du toit
- Utiliser un élément de renfort sous la surface d'appui de la palette
- Ecartement des deux supports : minimum 90 cm
- Pour une fixation sûre, accrocher les supports sur des lattes solides
- Eviter le déchargement brusque des palettes – Informer le grutier
- L'état de la palette doit être adapté à un déchargement sur le toit

Conséquences du non-respect des conseils de déchargement sur le toit:

- Casse du fond de la palette
- Chute de la palette et de la marchandise
- Risques humains et matériels

Le destinataire de la marchandise est responsable du suivi des directives de pose sur le toit.

Tout est bien pensé

BRAAS Schweiz AG

Warpelstrasse 10

CH-3186 Düringen

T +41 26 492 58 58

F +41 26 492 58 59

E info.ch@bmigroup.com

bmigroup.com/ch